

ELECTIONS COMMUNALES DE LENS - OCTOBRE 2018  
MOUVEMENT ECOLO+



Vous avez entre vos mains le programme du **Mouvement Ecolo+**.  
Ces thématiques et axes de travail seront notre feuille de route pour les années à venir afin de faire de Lens un territoire en  
projet et une commune +humaine +sociale +durable.

Nous souhaitons remercier la centaine de lensois rencontrés lors de nos réunions citoyennes et événements divers qui ont  
apportés leurs idées, leur lumière, leurs envies et leurs projets. Ce programme est le vôtre et nous l'espérons, grâce à vous,  
bientôt celui de tous les lensois.

**Merci.**

# **1. Lens, ancrer un modèle plus humain, social et durable.**

Pour notre groupe, gérer une commune, c'est bien plus qu'être bon gestionnaire. C'est aussi penser à demain et après-demain et mettre en place des solutions pour sortir des impasses sociétales et environnementales dans lesquelles nous nous engouffrons (réchauffement climatique, perte de la biodiversité, épuisement des ressources).

C'est vouloir un changement fondamental. Nous voulons opérer la transition d'un système fondé sur toujours plus de production et de consommation vers une **prospérité réinventée**, dans les limites de la planète pour tous ses habitants. Et cela trouve tout son sens au niveau local.

S'il est illusoire de croire qu'en l'espace d'une législature une commune peut subitement devenir plus humaine, sociale et durable, il n'en reste pas moins que le terrain local reste un espace propice pour concrétiser ces politiques. **Nous devons mettre en place des actions concrètes qui ouvrent la voie au changement du quotidien.**

Qu'entendons-nous par « transition vers une prospérité réinventée » ?

Pour notre groupe, la vraie prospérité, c'est être émancipé et parvenir à satisfaire ses besoins, en restant dans les limites écologiques de la planète. C'est dissocier épanouissement et bien-être matériel. L'autonomie, la santé, la connaissance, la liberté sont autant d'éléments qui mènent à l'émancipation.

Opérer la **transition écologique et sociale de notre commune**, c'est orienter et intégrer dans les politiques communales ces 6 objectifs du bien-être :

**1. Investir dans la solidarité locale et directe**, augmenter le lien social en offrant des possibilités de rencontres, de collaboration et d'entraide et faire du bien-être de chacun un enjeu transversal de chaque politique.

2. Augmenter l'égalité et l'équité entre citoyens, par **le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités visant à l'émancipation et à l'autonomie de chacun.**

3. **Investir dans les écosystèmes et la biodiversité, pour un capital naturel augmenté** : avoir une commune 100 % épurée, augmenter de 50 % les territoires propices à la biodiversité, valoriser notre territoire et donner une force d'attractivité à celui-ci.

4. **Réduire notre empreinte écologique**, en particulier pour les actions qui dépendent directement du pouvoir politique local, pour rester dans les limites de viabilité de la planète. Pour cela, les orientations suivantes seront menées :

- devenir commune zéro déchet en 2030. Profiter de la prochaine législature pour impulser des solutions qui tendent vers le zéro déchet et l'autonomie ;
- favoriser l'utilisation d'un service à la possession d'un bien comme le prêt d'outillage et une donnerie communale, encourager et favoriser les initiatives citoyennes existantes et émergentes ;
- Favoriser un maximum les producteurs et créateurs locaux.
- Tendre le plus possible vers une commune zéro carbone.

5. **Impliquer davantage les citoyens** en multipliant les processus participatifs de décision et créer un laboratoire de la démocratie directe, inclusive et novatrice.

6. **Mettre l'économie au service de notre territoire**, en relocalisant et favorisant les activités économiques qui répondent à un besoin réel et qui sont porteuses de sens, notamment en développant l'économie sociale et des politiques qui répondent aux demandes locales.

## Développer des outils opérationnels pour une planification de la transition de notre territoire.

**Axe 1.1. Lancement d'un agenda 21 local.** Certaines communes menées par des écologistes ont réussi à opérer une véritable transition : le cas de la commune agricole de Beckerich, au Grand-Duché de Luxembourg (2 200 habitants), fait désormais école. En 1990 et sous l'impulsion du maire la commune s'est donné comme objectif d'atteindre l'autarcie énergétique en 2020, soit une vision stratégique sur 30 ans pour le territoire communal. Pari tenu puisque l'autonomie est atteinte depuis 2015. Plus proche de nous, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, un groupe d'une septantaine de citoyens, avec l'appui de nombreux acteurs locaux, a lancé une démarche d'interrogation sur l'avenir de la commune, « OLLN 2050 ». Les participants qui ont pris part à la démarche ont établi une liste de 10 enjeux qui paraissent fondamentaux pour le futur de leur Ville. **Tout l'inverse du court-termisme qui prévaut depuis de longues années à Lens au niveau politique !**

Dans ce cadre, nous voulons que l'Agenda 21 local (A21L) soit un plan d'actions pour le 21ème siècle, œuvrant pour plus de durabilité au niveau local. Parce qu'il permet de définir des objectifs précis, des indicateurs, des moyens, **parce qu'il est participatif, pensé sur le moyen terme et à la croisée des diverses politiques locales**, il vient utilement compléter la vision stratégique à long terme telle que proposée ici par Ecolo +.

Pour éviter de faire de l'A21L un plan de plus parmi d'autres, nous entendons veiller à ce qu'il remplisse les conditions suivantes :

- il devra opérationnaliser la vision stratégique par un plan d'actions à moyen terme, avec des engagements précis pour la législature ;
- il devra s'attacher à gérer les politiques publiques de manière transversale : environnement et pauvreté, intégration sociale et énergie ...

**Ce positionnement permet de lier l'A21L aux autres plans que nous désirons développer au niveau local comme le PCDR et le PCDN.**

Cet A21L devra, aussi, nous permettre d'établir une vision stratégique à long terme (20 à 40 ans), en engageant concrètement Lens sur la voie de la transition, dans la durée et la constance. Cette vision à long terme du territoire de notre commune doit agir comme un phare vers lequel se dirigent les politiques communales et les stratégies des acteurs locaux, qui seront dès lors coordonnées et viseront des objectifs communs. Afin de garantir l'adhésion de tous au projet, il est nécessaire d'établir des échéanciers clairs avec des objectifs intermédiaires, **d'associer les politiques, les acteurs locaux et les citoyens à la rédaction de cette vision stratégique, en stimulant la participation.**

A l'horizon 2050, cet A21L se traduira par un objectif de réduction des émissions de 85 à 90 % par rapport à 1990 et par la mise en œuvre de l'ensemble du potentiel renouvelable dans un but d'indépendance énergétique. Elle ne peut donc faire l'économie d'une réflexion plus large que son territoire en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles tant de ses citoyens, de ses services que de ses entreprises et associations, au niveau communal mais aussi supra-communal.

**Notre mouvement plaide donc pour adopter une trajectoire qui permette de réduire l'empreinte carbone de la commune de 85 à 90 % en 2050 (par rapport à 1990).**

### **Axe 1.2. Soumettre les décisions importantes à un test de durabilité**

Afin de s'assurer que chaque proposition va dans le sens du développement humain, social, durable et de la réalisation de la vision stratégique, les mesures devront être examinées, « testées » et, le cas échéant, améliorées ou modifiées en ce sens. Ce « test de durabilité » s'attachera entre autres à mesurer l'impact des propositions en termes de pauvreté, de mixité, ...Les critères projetés pour les tests de durabilité sont soumis à une **Commission consultative communale chargée du développement durable à créer.**

Les décisions feront l'objet d'un suivi (groupé par matière) et d'une évaluation, notamment par cette Commission.

Ce test se basera sur une définition forte de la durabilité c'est-à-dire une durabilité dans laquelle l'économie est conçue comme un sous-système ouvert, enchâssé dans le système social, qui est la véritable finalité du développement, lui-même inséré dans un système fermé : l'écosystème et les contraintes qu'il implique pour l'activité humaine.

### **Axe 1.3. Conclure des marchés publics durables**

Notre commune, parce qu'elle est amenée régulièrement à soumissionner et à faire des appels d'offre, a les cartes en main pour **diriger ses marchés publics vers plus de durabilité**. Il conviendra dès lors, lors de l'établissement d'un cahier des charges ou le choix des firmes avec lesquelles entreprendre des procédures négociées, de se poser les bonnes questions. Peut-on dématérialiser la demande (acheter un service plutôt qu'un produit) ? Peut-on réduire l'empreinte écologique en ajoutant des clauses environnementales ? Peut-on accroître le capital social en intégrant des clauses en ce sens ? Peut-on réserver le marché à l'économie sociale ? Autant de choix qui pourront accélérer la transition en marche ...

### **Axe 1.4. Gérer les fonds communaux de manière éthique**

L'administration communale de Lens gère un patrimoine dont les capitaux et les produits financiers doivent **servir à terme un développement global durable**. Il s'agit donc, systématiquement, de se poser la question de la destination des placements des communes, principalement en orientant les réserves financières de celles-ci vers des fonds d'épargne éthiques. Il est essentiel de refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières que nous avons récemment connues... et que nous connaissons encore à politique inchangée.

### **Axe 1.5. Développer un Plan Communal de Développement de la Ruralité (PCDR)**

Notre mouvement plaide pour la mise en place rapide d'un processus tendant vers le PCDR. Celui-ci a pour but de **définir les objectifs de développement de la commune** ainsi que la **mise en place de projets concrets**, et ce pour **une durée de dix ans**. Les axes essentiels d'un tel programme sont le développement de la participation des citoyens, la protection de la ruralité, l'amélioration du cadre de vie, ...

**Pour les programmes reconnus, la Région wallonne subsidie des projets** touchant à: la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques; l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population; la rénovation, la création et la promotion de l'habitat; l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre; la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel; l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal. **Les consultations villageoises permettront de définir une vision commune, des objectifs à atteindre et des projets concrets pour Lens.**

**Une fois l'ensemble des projets définis, une commission de 20 membres effectifs (et autant de suppléants) composée à la fois d'habitants et d'élus classera par ordre de priorité les projets, les répartira sur les 10 années à venir et fera du PCDR un réel outil de développement stratégique. C'est le premier rôle de la Commission Locale de Développement Rural, la CLDR.**

La Région Wallonne subsidie à hauteur de 80% à 90% les projets sélectionnés. Nous estimons que c'est un réel plus pour le développement rural de notre commune.

## **2. Mettre en place un plan communal d'amélioration environnementale et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement**

Avec nous, pas d'air du temps, pas d'effet de mode. **Une conviction : la défense de l'environnement, c'est la qualité de vie d'aujourd'hui et la vie tout court de demain.** Une cohérence : la préservation de l'environnement, c'est à tous les étages, du comportement individuel à la définition d'enjeux planétaires. Au niveau de la commune, c'est préserver le cadre de vie de chacun, c'est se créer un espace de vie agréable sans nier les enjeux plus globaux ou remballer les problèmes aux voisins, c'est prendre sa part dans les efforts qui sont nécessaires pour un 21<sup>ème</sup> siècle orienté « **humain, social et durable** ».

### **Associer les Lensois à la gestion de leur environnement**

Axe 2.1. En vue de permettre aux citoyens de s'approprier leur environnement, co-produire avec, ou à tout le moins **associer en amont les habitants à l'élaboration de projets qui touchent à l'environnement et à la qualité de vie dans les quartiers** ; → prévoir des budgets spécifiques

Axe 2.2. **Faire fonctionner les commissions de concertation et renforcer l'information** sur les commissions consultatives et la participation aux commissions consultatives, dont la Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), aux démarches participatives lancées dans le cadre de l'Agenda 21.

Axe 2.3. **Développer et renforcer le recours à la médiation** dans le traitement des problèmes d'environnement.

Axe 2.4. **Développer et amplifier les projets de jardins, potagers, vergers et composts collectifs**, y compris dans de petits espaces (terrasses, trottoirs, coin de rue ...) qui ont vu le jour dans la commune.

Axe 2.5. **Développer des actions de sensibilisation visant à encourager le citoyen à prendre des mesures concrètes de protection** (parrainage d'arbres, de ruchers, de nichoirs ...).

Axe 2.6. **Faciliter l'accès à l'information en matière d'environnement**, notamment via internet.

Axe 2.7. En partenariat avec les associations locales, **mettre en place un service éco-citoyen** chargé notamment d'entrer en contact avec les habitants pour :

- promouvoir les gestes et les choix de consommation et de produits qui réduisent l'empreinte écologique;
- favoriser le compostage par la formation au compostage à domicile ;
- développer les possibilités de compostage collectif ou communal ;
- promouvoir les parcs & jardins au naturel ;
- promouvoir les plantations à front de rue et autour des arbres d'alignement ;
- informer sur l'installation de toitures et façades vertes ;
- sensibiliser et éduquer à l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- mieux informer et sensibiliser les ménages aux rejets de leurs eaux ménagères et aux risques de l'incinération des déchets à domicile ;
- faire connaître les alternatives à l'usage des pesticides ;
- communiquer positivement par rapport à la prévention des déchets, au tri et au recyclage ;
- susciter et soutenir les démarches éco-citoyennes des écoles, des groupements citoyens et associations ainsi que de nos entreprises.

## Mettre en place un Plan Communal de développement de la Nature (PCDN)

Axe 2.8. La mise en place d'un PCDN est un processus participatif qui vise à l'amélioration et la préservation de la nature sur notre territoire. Il s'agit de réunir les citoyens intéressés à s'investir pour la nature et l'environnement lensois et leur donner les moyens d'agir, de concert avec l'administration communale. Les objectifs sont doubles ;

- La réalisation de projets, à taille humaine et citoyenne comme des mares dans les écoles, vergers, haies, l'aide à l'implantation des mesures agro-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien et la gestion des réserves de biodiversité, les opérations "combles et clochers" et "bords de routes",...
- La sensibilisation continue de l'ensemble de la population sur l'état de notre environnement.

## Vers un tableau de bord de l'environnement lensois.

Axe 2.9. Réaliser un bilan carbone de Lens via une méthode standardisée. Cette approche vise à aider l'administration communale dans ses prises de décisions quant à ses investissements.

Axe 2.10. Détailler certains cadastres en fonction de l'environnement local, en complément aux outils mis en place au niveau régional : bruit, antennes GSM et WIMAX, établissements soumis à permis d'environnement, état des sols, zones de protection des captages ... en localisant également les projets et équipements positifs pour l'environnement (sites de compostages collectifs, stations vélo libres, parkings vélo, le recensement des sites de grand intérêt biologique (SGIB) et l'évaluation des principaux services écosystémiques ...). Nous souhaitons travailler avec Smogey afin de permettre à tous les Lensois un accès plus aisé à ces informations.

Nous désirons aussi établir un cadastre annuel de la qualité des eaux de la commune (rivières, ruisseaux, nappes...) et le rendre entièrement public. Dans ce cadre nous devons travailler de concert avec les différents acteurs actifs sur notre territoire comme le « Contrat de Rivière Dendre », les agriculteurs, les citoyens, la Province du Hainaut ainsi que la Région Wallonne.

## Mieux sanctionner les incivilités environnementales

Axe 2.11. Engager un agent constatateur à temps-plein et lui demander d'établir un rapport annuel des constatations et des mesures prises.

Axe 2.12. Mettre en place une collaboration efficace avec les services régionaux de la police de l'environnement

Axe 2.13. Appliquer le principe du pollueur-payeur

## Développer et soutenir les actions en matière de santé - environnement

Axe 2.14. Favoriser la consommation de l'eau de distribution, à la maison mais aussi dans l'Horeca, les espaces publics ou les écoles via des fontaines à boire

Axe 2.15. Veiller au respect de l'interdiction de l'incinération des déchets à domicile

Axe 2.16. Favoriser le développement d'une cantine durable dans nos écoles (notamment en lien avec les jardins maraîchers du CPAS - Voir Axe 16.19)

## Montrer l'exemple au niveau des services communaux

Axe 2.18. Intégrer les **critères sociaux et environnementaux** dans les **cahiers des charges des marchés publics** passés par les communes (Voir Axe 1.3)

Axe 2.19. Généraliser l'**achat de véhicules « propres »** et tenir compte de l'**écoscore** de ceux-ci.

Axe 2.20. **Edicter des normes sonores strictes pour les engins communaux** (tondeuse, balayeuse), notamment pour limiter le bruit ou les émissions.

Axe 2.21. Avoir une politique de réalisation et/ou rénovation des bâtiments communaux exemplaire en matière de consommation d'énergie et d'utilisation de **matériaux durables**, afin notamment de réduire la facture d'énergie dans les bâtiments communaux

Axe 2.22. **Aménager, rénover et construire des bâtiments communaux favorisant la biodiversité** : avoir un Coefficient Biologique de Surface élevé, prévoir des toitures vertes, des emplacements pour nichoirs à hirondelles, chauves-souris etc., entourer les bâtiments de plantations en pleine terre constituées d'espèces indigènes, faire grimper du lierre en façade...

Axe 2.23. Développer une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie

Axe 2.24. **Utiliser des produits et matériaux sains et naturels** (nettoyage, entretien des espaces verts, peintures, papier recyclé ...) dans tous les services et bâtiments communaux, particulièrement dans nos écoles.

Axe 2.25. **Impliquer les services communaux dans les programmes existants** comme le fauchage tardif, parcs et jardins sans pesticides, la gestion différenciée de nos espaces verts et publics, placement de ruchers et de nichoirs, combles et clochers, communes sans OGM, mesures agroenvironnementales, contrats de rivières ... (Voir Axe 4.13. 4.14. & 4.15.)

Axe 2.26. **Mettre en place une politique de déplacement pour les employés communaux** (incitation à prendre les transports publics, le vélo ... plutôt que la voiture)

Axe 2.27. **Réduire au minimum les déchets produits par l'administration communale** (tri sélectif, bouteilles en verre, digitalisation et numérisation ...).

Axe 2.28. Concevoir et aménager des espaces publics où l'utilisation du béton est réduite (remplacé par de la végétation et de l'herbe) notamment pour **limiter l'imperméabilisation des surfaces**

Axe 2.29. Garantir et **valoriser/restaurer la présence de l'eau** dans les espaces publics



### **3. Construire une stratégie d'aménagement pour notre territoire**

Les objectifs de notre liste en matière d'aménagement du territoire doivent permettre de répondre aux défis du 21e siècle, à savoir **l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale, la production en suffisance d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes et des services écosystémiques associés.**

Notre commune doit développer une politique d'aménagement du territoire qui lui est propre, en fonction des réalités de son terrain. Néanmoins, les actes posés ont souvent des implications plus larges qui ne se limitent pas aux frontières communales. Des collaborations avec les autres communes et niveaux de pouvoirs nous semblent donc impératifs.

#### **Mise en place d'outils et projets communaux au service des habitants**

Axe 3.1. L'aménagement du territoire se traduit par une série de dispositions à valeur réglementaire et de plans d'aménagement portant la vision stratégique de la commune. Nous souhaitons vivement la mise en place d'un **Règlement Communal d'Urbanisme**, d'un **Plan Local d'Urbanisme** ainsi que d'un **Schéma de Structure Communal** cohérent pour l'identité de notre territoire rural lensois.

Ces outils urbanistiques et de gestion serviront à une programmation durable du développement de l'ensemble du territoire communal.

#### **Axe 3.2. Intégrer le défi de la biodiversité :**

- via une prise en compte du réseau écologique et des objectifs de maintien et de restauration des écosystèmes lors de la délivrance des permis urbanistiques;
- via la prise en compte dans les outils locaux d'aménagement du territoire du réseau écologique et des sites de grand intérêt biologique ;
- via l'aménagement des bâtiments et de leurs abords dans les Règlements communaux d'urbanisme et/ou le futur schéma de structure

#### **Développer une culture de l'information et de la participation des habitants**

Axe 3.3. **Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables** par chacun via notamment la création de guichet de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements via le site internet de la commune ou via une plateforme dédiée.

Axe 3.4. **Encourager la consultation et la participation par une information large et visible sur les projets publics ou privés lors des enquêtes publiques** (réunions de présentation des projets importants, publication systématique sur le site internet de la commune), une adaptation des horaires de réunions et de consultation, le soutien aux initiatives populaires dans l'élaboration et la révision des outils communaux, la valorisation du rôle des membres des commissions consultatives (sessions de formation, d'échange d'expériences ...).

Axe 3.5. **Donner un rôle effectif et non plus consultatif, à la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)**

Axe 3.6. **Organiser avec les habitants des réunions de participation en dehors des procédures légales classiques** (réunion d'information préalable aux enquêtes publiques et ateliers de co-création ...) sur les besoins et l'avenir de leur quartier, sur les orientations stratégiques de la commune. (voir chapitre 8 - Axe 8.3.). Faire intervenir les citoyens dans la phase de co-création des projets ayant un impact sur l'espace public.



## Garantir un milieu de vie de qualité

Axe 3.7. **Multiplier et embellir les espaces publics, leur donner une vocation sociale** dans les quartiers existants (par exemple en créant des lieux de rencontre, des espaces favorables au développement de la biodiversité, des potagers collectifs, des plaines de jeux, des espaces sports ...).

Cette mesure semble s'imposer pour les places situées au centre des villages de l'entité qui ont été transformées en de vastes parkings. **Nous souhaitons créer des espaces ludiques pour les enfants de Cambron-Saint-Vincent et de Montignies-Lez-Lens tout en modernisant et sécurisant les espaces existants sur l'entité.**

Axe 3.8. Prévoir, dans tout projet, des espaces à vocation sociale en mettant l'accent sur la **verdurisation des quartiers et voiries**. Pour Ecolo+, il est important de redonner un cadre valorisant nos villages et nos espaces publics.

Axe 3.9. **Prêter une attention particulière à l'aménagement de ces espaces publics qui doivent être de qualité (mobilier urbain), conviviaux et pensés aussi pour les usagers lents et les personnes à mobilité réduite (PMR)** (développement de cheminements piétonniers et cyclistes protégés et verdurisés par exemple Voir chapitre 4 - Axe 4.1. & 4.2.)

Axe 3.10. **Faire réapparaître l'eau et la valoriser notamment via la pose de fontaines publiques.**

Axe 3.11. **Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune** et accorder une attention particulière au petit patrimoine. Une attention particulière devra porter sur les chapelles et potales maillant notre territoire.

Axe 3.12. **Planter des œuvres d'art dans l'espace public et les bâtiments communaux.**

## Imperméabilisation des sols & lutte contre les inondations

Suite aux inondations ayant touché Lens en novembre 2010, trop peu a été réalisé depuis dans la commune pour réduire les aléas des inondations. Nous proposons donc de ;

Axe 3.13. **Prendre des mesures transversales de lutte contre les inondations** qui s'attaquent tant aux causes (urbanisme, imperméabilisation des sols, disparition des cours d'eau ...) qu'aux conséquences (bassin d'orage, digues, noues, puits d'infiltration, bassins de rétention, citernes, toitures vertes ...) ; initier les travaux d'égouttage pour terminer les réseaux acceptés et raccordés aux stations d'épuration construites ou planifiées et vérifier l'état des réseaux d'égouts ;

Axe 3.14. **Encourager la récupération de l'eau de pluie** via permis d'urbanisme et éventuellement via des primes ;

Axe 3.15. **Eviter le curage brutal des cours d'eau**, faciliter l'accessibilité des berges et assurer leur protection comme zone naturelle de débordement ;

Axe 3.16. **Travailler de concert avec les agriculteurs lensois** pour identifier les zones à risques pouvant favoriser les coulées de boues et/ou inondations et y placer des aménagements naturels, comme des fascines ou encore des haies, pour y remédier.

Axe 3.17. **Encourager l'aménagement de zones perméables** autour des nouvelles constructions.

## 4. Redessiner ensemble l'espace public et réinventer notre mobilité

Depuis quelques décennies, l'automobile ne cesse d'augmenter son emprise sur nos espaces publics, ce qui entraîne insécurité routière, dégradation de notre environnement et perte de convivialité dans nos villages.

Chez nous, il est primordial de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité et permettre sa réappropriation par tous les types d'usagers. Même si les problèmes de mobilité lensois sont généralement axés sur l'impact du Parc Pairi Daiza sur la N56 et le centre de Lens (embouteillages - nuisances sonores pour les riverains et dégradation directe de l'environnement - ...), nous ne voulons pas pour autant oublier la mise en place de solutions sur l'ensemble du territoire afin de favoriser une politique globale à l'échelle de nos villages.

L'impact de la fréquentation de la RN 56 lors des heures d'ouverture du parc ne trouvera pas de solution unique et nous pensons que la réflexion doit être à tous niveaux, avec tous les partenaires et surtout avec les citoyens eux-mêmes. Pour nous, il est primordial de rendre possible la mobilité pour tous les lensois, en ce compris les personnes à mobilité réduite qui ont souvent du mal à se déplacer dans notre entité (par exemple en élargissant certains trottoirs et en uniformisant certains matériaux, ...) ainsi que les personnes isolées sans moyens de transports.

### Diversifier l'offre de mobilité. Créons l'alternative !

**Axe 4.1. Création du Réseau lensois des voies lentes.** Les sentiers et petites voiries jalonnant jadis notre territoire disparaissent peu à peu. Notre volonté est de réaliser, avec l'aide de l'association sentiers.be, des acteurs locaux ainsi que les Lensois, un cadastre des sentiers existants, résistants et ceux disparus pour lesquels un intérêt pertinent existe. **La volonté de notre mouvement ECOLO+ est de réaliser un maillage parcourant notre entité de part et d'autre en utilisant les sentiers et chemins existants, celui-ci serait balisé de manière permanente et permettrait la valorisation des modes de déplacements doux et apporterait une plus-value en terme de déploiement de notre territoire.**

**Axe 4.2. Réflexion autour de la cyclabilité de nos routes et voiries.** Nous avons la volonté de permettre à tout à chacun de s'exprimer sur les aménagements à réaliser quant à l'accès sécurisé de nos voiries aux vélos. Les aménagements coûteux ne sont pas toujours nécessaires pour donner sa place à ce mode de déplacement alternatif. De plus en plus de Lensois, jeunes et moins jeunes, optent pour ce type de mobilité et nous nous devons de leur garantir une praticabilité. **Nous avons la volonté de créer les Itinéraires Cyclables Lensois (ICL) qui permettront à tous, Lensois ou non, d'aller de villages en villages, en passant par des points d'intérêt et ce de manière complètement sécurisée. Celui-ci sera relié au réseau existant créé par la province du Hainaut afin de réaliser des connexions avec d'autres communes limitrophes.**

**Axe 4.3. Discuter avec les sociétés de transport en commun pour renforcer leurs attractivités** notamment en soignant les correspondances entre opérateurs différents, en augmentant les fréquences quand c'est possible et nécessaire. **Nous désirons travailler de concert avec les opérateurs ferroviaires pour garantir un meilleur accès (PMR - Cyclable - Piéton et voitures) à la gare de Lens en abaissant les trottoirs et en créant une rampe pour un accès des personnes handicapées, en aménageant 2 places PMR supplémentaires ainsi qu'en améliorant la sécurité des quais en installant un deuxième guichet automatique du côté du quai vers Mons.** En outre, nous pensons que l'aménagement d'une structure vélo couverte, en complément du parking vélo existant, et sécurisée permettrait aux modes de déplacements doux d'être plus attractifs.

**Axe 4.4. Développer les infrastructures cyclables et piétonnes, en prenant systématiquement en considération les besoins des piétons et des cyclistes lors de l'aménagement des voiries :** trottoirs, pistes cyclables, signalisation spécifique, parkings vélos sécurisés, zones à trafic calme (zones 30, de rencontres ...). Ecolo+ ne veut plus que l'on engage des travaux de rénovation de voirie sans intégrer de manière durable la thématique de l'accessibilité des modes de déplacements doux.

**Axe 4.5. Organiser les abords d'école en vue de favoriser l'accès à pied et à vélo et ce de manière complètement sécurisée.**

**Axe 4.6. Ecolo+ à la volonté de créer des stations vélo en libre-service dans nos 5 villages ainsi que sur le plateau de la gare.** Nous désirons, de même, travailler avec le Parc Pari Daiza pour créer une alternative à l'accessibilité du parc grâce à ceux-ci. De plus, des vélos électriques seront disponibles en location gratuite afin de permettre à tous les usagers de pouvoï se déplacer autrement.

**Axe 4.7. Assurer la mobilité et l'autonomie des aînés ou des personnes les plus isolées** par le maintien du taxi social et le renforcement de son service via le CPAS, en l'adaptant aux transports des personnes à mobilité réduite (PMR) et en formant son personnel.

**Axe 4.8. Sortir les personnes les plus isolées de nos villages en organisant de manière hebdomadaire un service bus pour leur permettre l'accès au marché communal** ou à d'autres activités en concertation avec le conseil des aînés et les associations.

### **Garantir la qualité et la sécurité de nos espaces publics.**

**Axe 4.9. Nous désirons créer des zones de rencontre où le partage de l'espace public s'inscrit dans la sécurité et le respect mutuel.** Dans certaines partie de l'entité, et en concertation avec les citoyens, nous désirons donner la priorité aux piétons en leur permettant de se déplacer de manière fluide et sans contrainte. **Le principe de base est de transformer certaines zones en de véritable espaces public et non plus en une voie de circulation afin de favoriser les activités sociales, les rencontres et la sécurité de nos enfants.**

**Axe 4.10. Réaliser un plan lumière** tenant compte non seulement des objectifs d'économie d'énergie, mais aussi de sécurisation et d'accessibilité de l'espace public et de mise en valeur du patrimoine local. Prévoir dans ce plan, un déploiement d'éclairage actifs de l'espace public, dans les centres de villages ainsi qu'aux passages piétons existants ou à créer.

**Axe 4.11. Prise en compte du maillage écologique et de la biodiversité dans chaque espaces public lensois.** Plantations systématiques d'essences endémiques et favorisant les pollinisateurs. (Voir chapitre 3 - Axe 3.2.) La présence de l'arbre doit être pensée tant pour ses qualités paysagères et esthétiques que pour ses effets sur les îlots de chaleur et la biodiversité.

**Axe 4.12. Prioriser et prendre en compte les demandes et attentes** des citoyens, associations, commerces quant aux besoins spécifiques en matières d'espaces publics (mobilier, sécurité, animation,...).

### **Repenser nos espaces verts pour une gestion différenciée, en route vers le zéro phyto !**

**Axe 4.13. Réaliser une analyse et un classement de nos espaces verts par classe d'intervention.** Certaines zones enherbées doivent être transformées en prairie extensive ne nécessitant que très peu d'action et au contraire, certaines zones nécessitent plus de travail de type horticole. **Cette analyse permettra de réaliser un plan de gestion actuel, vers la sortie des produits phytosanitaires, en économisant de l'argent et des ressources humaines tout en favorisant notre environnement, notre biodiversité.**

**Axe 4.14. Former nos ouvriers aux techniques de gestion différenciée et de désherbage alternatif.** S'inscrire dans un partenariat avec l'asbl ADALIA (anciennement Pôle de Gestion différenciée), les communes environnantes, la Province du Hainaut et la Région Wallonne **pour une formation continue, un partage de savoirs et/ou une mutualisation d'outillages spécifiques.**

**Axe 4.15. Créer une équipe d'éco-cantonnier spécifique** à la gestion des espaces verts communaux, des cimetières et de notre environnement. Cette équipe sera mobile dans les villages et jouera son rôle en matière de prévention, d'information et d'action. **Celle-ci aura pour mission d'entretenir nos espaces mais aussi d'assurer une plus-value environnementale en créant ou restaurant des haies, des milieux humides, des abris de biodiversité,...**

## Planifier les travaux et investissements

Axe 4.16. **Prendre le Plan Communal de Mobilité comme base de réflexion et amender son diagnostic avec les réalités actuelles.** Ce plan est un outil de planification par excellence qui permet de définir une stratégie à long terme en impliquant la plupart des acteurs de la mobilité à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. **Celui-ci a été réalisé il y a plus de dix ans pour un coût de 40€ par Lensois. Nous estimons que cet argent ne peut être jeté par la fenêtre. Il permettra de quantifier et planifier les travaux d'amélioration sur six ans et au-delà.**

Axe 4.17. **Formation de deux employés communaux en tant que Conseiller en Mobilité.** Ces personnes seront des relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité au sein de notre commune. **Ils assureront aussi un rôle prépondérant en amont de tout projet touchant l'espace public.** Enfin ils amélioreront leur expertise de manière récurrente via le réseau des Conseillers en Mobilité.

Axe 4.18. Veiller à la qualité de la signalisation (type de panneaux, multiplication des panneaux ...) et à sa bonne compréhension et ce en partenariat avec la zone de police.

## Les travaux prioritaires en matières d'espaces publics, de voiries et de sécurité routière

Axe 4.19. Les problèmes dus à la fréquentation du Parc PariDaiza, à l'accès à la base militaire de Chièvres auxquels vont bientôt s'ajouter le pôle de l'école du feu sont du domaine supra-communal et régional. **Cela ne doit néanmoins pas être une excuse pour un non-agir. La N56 qui traverse le cœur de notre commune et qui supporte un trafic important est un axe dangereux par son caractère rectiligne et par ses vitesses élevées allant bien au-delà des vitesses autorisées. Notre mouvement estime qu'il faut rompre le caractère routier de la nationale et ce en particulier lors de la traversée de Lens. Pour cela nous développerons plusieurs pistes d'actions qui s'étaleront sur ces six prochaines années ;**

- Création d'une entrée de village marquée par un dévoiement et l'installation d'un îlot central planté à la Rue du Calvaire, peu avant le croisement avec la Rue de Cambron Casteau. Création d'un passage piéton.
- Aménagement d'un plateau au revêtement différencié, élargissement des trottoirs et création de deux passages pour piétons au croisement de la Rue du Calvaire, de la Rue Vallaville et Rue du Thy, ce afin de changer la perception de la rue du Thy pour les automobilistes arrivant de la N56. Cela nous permettra de prolonger la zone 30 de la rue du Thy au carrefour pour plus de sécurité pour les écoliers.
- Penser le réaménagement de la traversée de la N56 le long de la Grand'place (Rue Amédée Gain) afin de valoriser et agrandir l'espace public, améliorer la qualité des aménagements via un traitement paysager (plantations - arbres - intégration des espaces de parkings et convivialité) et sécuriser les déplacements piétons (sécurisation des passages piétons, mise en place de potelets, agrandissement de la largeur des trottoirs,...).
- Aménagement d'un dévoiement et installation d'un îlot central planté à la Rue du Sewoir permettant la création d'un passage piéton sécurisé aux environs du Aldi.
- Création d'une entrée de village marquée par un dévoiement et l'installation d'un îlot central planté à la Rue du Sewoir à l'entrée de Lens afin de créer un effet de « porte ».

Axe 4.20. **Concernant le village de Bauffe, nous avons la volonté de pallier à l'absence de cheminement piéton en certains points ainsi que la mise en place de traversée piétonne sécurisée.** Nous avons la volonté de renforcer la convivialité de la Place de Bauffe avec la création d'une zone de partage (voir axe 4.9.) en renforçant le côté « Placette » de l'espace et ce en aménageant un plateau au croisement de la Rue Delmotte, Rue Arbrisseau et de la Place de Bauffe. Nous sommes néanmoins conscient que ce traitement local ne diminuera pas suffisamment les vitesses, nous travaillerons donc à réduire celles-ci tout le long des voiries pénétrantes. (Rue Delmotte, Rue de la Cure,...).

Axe 4.21. **Concernant le village de Montignies-Lez-Lens, notre objectif est de diminuer les vitesses dans le centre du village.** La N524 présente un trafic non négligeable qui transite vers Lens, Soignies ou le Parc PariDaiza en saison. Nous désirons aménager des modérateurs de vitesse Rue de Montignies, dans l'entrée de village (peu avant le croisement Rue Neuve, Rue des Rallonges), Rue Long Pont (avant le croisement de la Rue de La Roche). Il faut un renforcement des passages piétons dans le centre du village et renforcer la visibilité au carrefour formé par la Rue du Chêne et la Rue Basse.

Axe 4.22. A Lombise nous désirons un **aménagement de modérateur de vitesse** dans le haut de l'avenue de l'Yser ainsi que dans le chemin du Cerisier peu avant le croisement avec la Rue Philogone d'Aras.

Axe 4.23. **Dans le village de Cambron-Saint-Vincent, nous estimons que depuis Lens il y'a un réel problème de sécurité dus aux excès de vitesse le long de la Rue de Cambron**, axe au caractère trop routier. Nous avons la volonté d'y pallier par la mise en place d'aménagements par séquences sur l'ensemble de la voie. **Notre objectif est d'aussi redonner une âme à la Place de Cambron-Saint-Vincent** en réaménageant le côté donnant sur la Rue du Parc, offrant la possibilité d'espaces conviviaux et la sécurisation de l'école communale.

Axe 4.24. Un travail doit aussi être réalisé sur les liaisons inter-communales afin de réduire les vitesses importantes.

#### **Sensibiliser, informer et impliquer les usagers de l'espace public**

Axe 4.25. **Favoriser le dialogue** pour comprendre tout d'abord les préoccupations citoyennes et expliquer en retour les réglementations et les contraintes et élaborer des solutions concertées entre les autorités et les riverains, sous le regard expert d'un conseiller en mobilité.

Axe 4.26. **Nous avons la volonté de mettre en place un outil de communication citoyen et pro-actif** (comme BetterStreet,...) afin de centraliser, encoder, planifier et interagir avec les demandes citoyennes concernant les incivilités, les éventuels dégâts ou d'autres remarques (dépôt sauvage, pollution,...) sur l'espace public. **Il vous servira aussi comme moyen d'information sur nos interventions. Cela permettra aussi à l'administration communale de tenir à jour les données et statistiques et agir en conséquence.**

Axe 4.27. **Généraliser l'information, si possible assortie d'une réunion de concertation, dès la conception des travaux.**

Axe 4.28. **Sensibiliser les acteurs de l'école aux alternatives en matière de mobilité** notamment au covoiturage en collaboration avec les associations de parents.

Axe 4.29. **Porter dans les écoles des actions de déplacements groupés à pied et à vélo** pour desservir les écoles et organiser les lignes de ramassage, sans perdre de vue les déplacements des écoles vers les activités extrascolaires comme la piscine.

Axe 4.30. **Avoir recours aux formations spécifiques des enfants** (brevet du cycliste par exemple).

Axe 4.31. **Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce et la mise en œuvre de différentes actions.**

Axe 4.32. **Mettre en réseau, via le site web communal, les demandes de covoiturage des Lensois.**

## **5. Développer une politique de propreté publique dans nos villages.**

La propreté dans nos villages est une priorité pour notre mouvement.

A Lens, comme ailleurs, les problèmes de propreté publique sont liés aux incivilités grandissantes. Il faut donc instaurer une réelle politique de prévention et de sensibilisation sur plusieurs niveaux (par exemple, dans les écoles de l'entité, les clubs sportifs et dans les mouvements de jeunesse en axant la sensibilisation sur l'importance de la propreté de l'espace public et du principe du zéro déchet dans notre territoire. Ou encore par la mise en place d'événements mêlant culture, sensibilisation aux problèmes de propreté et éducation permanente).

Mais nous estimons surtout que les incivilités sont la partie visible des conséquences d'une politique de gestion des déchets lensois qui pose question.

### **Connaître son territoire pour savoir où agir et comment agir.**

Axe 5.1. Les points noirs (ceux où les dépôts d'immondices sont monnaies courantes) comme les bulles à verres ou certaines voiries et sentiers sont connus. Il est important de créer un cadastre interne de ceux-ci pour pouvoir axer les moyens de lutte, de prévention vers ceux-ci.

### **Prévenir au lieu de guérir.**

Axe 5.2. Nous pensons que la propreté publique nécessite une approche de prévention sur plusieurs niveaux. Il faut prévenir au lieu de guérir en encourageant la vente d'emballages réutilisables sur l'entité en parallèle de notre politique conduisant Lens vers le zéro déchet. Il faut aussi axer la prévention dans nos écoles, via les mouvements de jeunesse et associations diverses. La culture (pièce de théâtre,...) peut être un vecteur de sensibilisation et il doit être mis en œuvre.

Axe 5.3. Nous voulons axer aussi la prévention sur la surveillance sociale en favorisant l'adoption de certains points problématiques par des citoyens volontaires, nos écoles, nos mouvements et clubs de jeunesse, nos associations en les transformant en des lieux d'expressions divers. Nous sommes persuadés que plus ces lieux seront occupés, plus ceux-ci seront respectés.

Axe 5.4. Les lieux problématiques étant connus, il faut absolument que l'administration communale soit irréprochable dans la gestion de ceux-ci. Les déchets et/ou le non entretien de ces zones amène les déchets. La communication autour de ces lieux doit aussi être efficace (panneau - affichage - ...).

Axe 5.5. Nous souhaitons multiplier les distributeurs à sacs pour favoriser le ramassage des déjections animales et ce surtout dans les centres de nos villages mais aussi dans certains de nos sentiers. L'administration communale veillera à réapprovisionner ceux-ci de manière courante.

Axe 5.6. Ecolo+ souhaite organiser des opérations de nettoyage avec les riverains le long des bords de routes et sentiers ainsi qu'encourager la politique de parrainage de certaines rues, sentiers, place par des initiatives citoyennes et leur donner les moyens d'agir.

Axe 5.7. Les points noirs sont souvent nos bulles à verres. Nous plaçons pour une réflexion à l'échelle de Lens, avec les citoyens et Hygea afin d'apporter une solution (bulles enterrées,...) durable pour diminuer les risques de dépôt.

### **Mettre en place des outils de contrôle et des moyens intelligents pour changer les mentalités.**

Axe 5.8. Qui dit contrôle dit personnel et moyens adéquats. La précédente majorité avait organisé l'engagement d'un agent constatateur à mi-temps. Suite au départ de l'agent en question, la majorité a organisé le recrutement d'un agent technique polyvalent ayant dans ses attributions le constat des incivilités. Nous pensons que c'est un nivellement par le bas, surtout que ces incivilités augmentent depuis six ans. Notre mouvement Ecolo+ plaide pour l'engagement à temps plein d'un agent constatateur compétent et présent sur le terrain. Il exercera le contrôle nécessaire, mettra en œuvre la politique de prévention adaptée et pratiquera les recherches nécessaires à l'identification des auteurs des incivilités.

Axe 5.9. Le travail de l'agent constatateur sera évalué d'année en année afin de pouvoir quantifier par des indicateurs la performance de la politique mise en œuvre.

Axe 5.10. Nous sommes aussi, à certains endroits, pour la mise en place de moyens de surveillance forts. La mise en place de deux caméras mobiles sur le territoire pour contrôler certains points noirs sera évalué durant la mandature selon la performance de la politique mise en place.

Axe 5.11. Notre mouvement plaide pour que les sanctions des incivilités soient, dans la mesure du possible, des travaux d'intérêt généraux. Nous sommes persuadés que les personnes responsables des incivilités prendront mieux conscience de la responsabilité de leurs actes en contribuant à le réparer plutôt qu'en payant une simple amende.



## **6. Conduire Lens vers le Zéro Déchet.**

Depuis 6 ans, l'un de notre cheval de bataille principal a été la politique des déchets menée à Lens. Selon nous cette politique est floue, non transparente, inefficace, chère et in fine trop engluée dans le courttermisme.

Pour ECOLO+ il convient de voir plus loin. Chaque déchet créé est un déchet de trop. Nous ne voulons néanmoins pas tomber dans un processus accusateur, moralisateur mais donner les possibilités aux familles lensoises de diminuer de manière conséquente les déchets produits. Comme vous avez pu le voir plus haut dans ce document, notre objectif est de conduire Lens vers le Zéro déchet avec comme horizon l'année 2030. Pour cela il faut créer des politiques, en la matière, ambitieuses, novatrices et émancipatrices.

### **Penser ressources avant de parler de déchets !**

Axe 6.1. Le parc à container existant actuellement est très mal situé et engendre des nuisances sonores, olfactives et de mobilité pour les riverains. Notre mouvement travaillera à trouver une solution pour le déménagement de celui-ci afin de libérer la place actuelle pour la transformer en un espace public convivial. Le déménagement est nécessaire pour induire une politique des ressources.

La gestion de cet endroit devra aussi être complètement revu et amélioré. Ce parc est payé par les Lensois et doit servir aux Lensois. Un contrôle systématique de l'identité du déposant sera effectué afin de réduire les abus que nous connaissons actuellement.

Axe 6.2. Transformer le parc à container en ressourcerie ! **Pour nous le principe est très simple : avant d'être jeté, ce qui n'a plus d'utilité pour les uns peut encore en avoir pour d'autres.** Nous avons la volonté de présenter les déchets avant tout comme des ressources (matériaux, objets, meubles, petits-électro,...). Ces ressources seront donc réutilisées au lieu d'être jetées, détruites ou abandonnées.

### **Ecolo+ créera donc la première ressourcerie communale en lieu et place de la déchetterie actuelle.**

Axe 6.3. De manière transversale, nous souhaitons mettre en place une philosophie sur les ressources dans toute la commune et favoriser les initiatives citoyennes comme les « repair café », gratifieria, donnerie,... L'administration, les écoles, mouvements de jeunesse seront sensibilisés et seront vecteur du changement.

Axe 6.4. Dans notre commune, 55% de nos déchets ménagers sont des matières organiques compostables. Les déchets verts et le traitement de ceux-ci au parc à container actuel représente un coût de plus ou moins 75000€ par année. Nous trouvons cela aberrant et nous souhaitons créer un centre de compostage communal afin de garder ces ressources sur notre territoire et in fine réaliser de nettes économies qui seront pourvoyeuses d'emplois locaux.

Axe 6.5. En parallèle, et à la demande de citoyens, nous souhaitons créer des zones de compostage dans chaque village. Ces zones seront suivies par des maîtres composteurs et serviront aussi de lieu d'apprentissage et de formation.

Axe 6.6. En complément, Ecolo+ souhaite la mise en place d'une prime à l'achat d'une compostière afin de favoriser le compostage à domicile et d'une prime à l'installation d'un poulailler afin de continuer à réduire la part organique de vos déchets.

## Lens cap zéro déchet !

Axe 6.7. Mettre Lens sur la route du zéro déchet ne se fera pas seul et prendra du temps afin de sensibiliser et de changer certaines habitudes. Nous souhaitons donc mettre en place des ateliers sur la thématique du zéro déchet. Des citoyens locaux ont déjà montré leur intérêt pour l'organisation de ces ateliers. La commune de Lens doit être un catalyseur et servir de soutien. Le CPAS a aussi son rôle à jouer dans l'éducation permanente autour de cette thématique, sans oublier nos écoles et mouvements de jeunesse.

Axe 6.8. Nous souhaitons aussi sensibiliser les commerçants et producteurs locaux aux initiatives zéro déchet et créer un label afin de les mettre en avant. Il est important, pour les Lensois s'inscrivant dans cette démarche, de trouver au sein même de notre territoire, des commerces répondant à leurs attentes (vente en vrac, sacs réutilisables,...)

Axe 6.9. Nous souhaitons aussi donner la possibilité aux associations, clubs sportifs et de loisirs, comités de village de tendre vers le zéro déchet lors de leurs événements. La commune sera donc là en soutien logistique afin de tendre le plus possible vers des solutions zéro déchet.

Axe 6.10. La commune se doit de montrer l'exemple. Notre administration communale, dans son fonctionnement, analysera et mettra en œuvre des moyens pour tendre vers le moins de déchets possibles (échanges mails, peu ou pas de papiers, numérisation,...).

Axe 6.11. Nous souhaitons la création, en parallèle de la ressourcerie communale, d'une donnerie et d'un service d'échange d'outils et/ou d'objets. Basé sur des modèles existants, la commune mettra en place un espace d'échange entre Lensois pour favoriser les prêts, dons,...

## Des outils au service des Lensois !

Axe 6.12. Ecolo+ souhaite recréer un service de ramassage d'encombrants annuel gratuit pour tous les Lensois. Celui-ci sera effectué de manière réfléchie et réalisé en plusieurs temps. Nous souhaitons par exemple nous associer avec la Ressourcerie du Carré à Ath pour que ces encombrants rentrent le plus possible dans un processus de réutilisation et d'économie circulaire.

Axe 6.13. Pour chaque personne âgée ou ne pouvant se déplacer, la commune devra offrir son aide, et ce de manière gratuite et réfléchie, pour évacuer les encombrants ou autres objets vers la ressourcerie communale. Il n'est pas normal que notre commune n'aide plus les personnes en ayant besoin.

Axe 6.14. Les sacs poubelles distribués en début d'année ne sont pas gratuits. Ils sont compris dans votre taxe annuelle mais le pouvoir communal aime vous faire croire que ceux-ci sont un cadeau et donc un droit à les remplir. Nous souhaitons, nous ECOLO+, changer ce système archaïque et faussement clientéliste.

Chaque famille lensoise recevra donc en début d'année une carte nominative, ou bon à valoir, valable toute l'année afin d'aller chercher ses rouleaux de sacs dans les commerces partenaires.

Axe 6.15. Ecolo+ milite pour moins de déchets afin de garantir plus de durabilité. Mais notre mouvement milite aussi et avant tout pour réduire le coût des traitements liés aux déchets et donc le coût de votre taxe. Nous ne souhaitons aucune augmentation de la taxe et nous mettrons tout en œuvre afin de la réduire durant les 6 prochaines années. La majorité actuelle se targue de ne pas avoir augmenté la taxe mais malheureusement les Lensois, depuis quelques années maintenant, payent la même chose pour moins de services (encombrants, moins de sacs distribués,...). Nous trouvons cela contreproductif et mensonger. Cela doit changer.

## **7. Garantir la sécurité pour tous et partout.**

Pour ECOLO+, à Lens, il convient de renforcer la police de proximité par des mesures qui permettent reconnaissance et valorisation des policiers, leur assurant des conditions de travail confortables et garantissant leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

La sécurité routière - ou plus exactement l'insécurité routière - peut constituer un facteur important du sentiment d'anxiété latent. Les usagers « faibles » (cyclistes, piétons) sont bien entendu les plus exposés. La commune a un rôle à jouer dans la prévention et dans l'information. Il est en tout cas urgent de prendre en compte très sérieusement ce facteur d'insécurité, responsable de drames humains mais aussi de coûts élevés pour la collectivité.

Une des principales missions des pouvoirs publics est de garantir la sécurité de tous les citoyens. Si la sécurité passe inévitablement par une police de proximité efficace, elle nécessite de mener des politiques qui offrent à tous les citoyens la sécurité d'existence, un cadre de vie sécurisant et la possibilité d'avoir une place dans la vie sociale.

### **Rétablir et garantir le contrat social pour une commune où chacun-e se sent en sécurité.**

Axe 7.1. **Garantir la sécurité d'existence aux plus fragiles** (emploi, logement ...) en soutenant les politiques de cohésion sociale.

Axe 7.2. **Agir vis-à-vis des petits commerçants**

- faciliter l'accès au système « Télé Police » permettant aux commerces d'être reliés à un commissariat en cas d'incident ;
- multiplier l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance ...), par exemple en multipliant les formations du type « Commerce 2020 » organisées par l'Union des Classes moyennes (UCM) en collaboration avec Atrium.

Axe 7.3. **Améliorer la qualité de l'espace public**, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage ...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive ...)

Axe 7.4. **Afin de garantir le contrat social, lutter contre les « petites incivilités »** (tags, dépôts clandestins, vandalisme ...), à la fois en les poursuivant et en les prévenant (par exemple, en créant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation. (Voir Axe 5.3.)

### **Garantir une police démocratique et au service de la population.**

Axe 7.5. **Créer des conseils ou comités consultatifs** (qui peuvent être constitués sur base du conseil consultatif communal de prévention) rassemblant des représentants des différents acteurs concernés par la politique de sécurité sur le territoire communal : autorités politiques, policières, judiciaires, mais aussi habitants et associations.

Axe 7.6. **Reprendre la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités.**

Axe 7.7. **Améliorer le fonctionnement de la zone de police**, à travers la généralisation du droit d'interpellation citoyenne au conseil de police, l'information régulière des habitants et des

médias(séances de présentation des actions menées par la zone, diffusion de brochures reprenant les numéros utiles ...) ou l'ouverture du conseil zonal de sécurité.

**Axe 7.8. Evaluer régulièrement les politiques mises en place** afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés.

**Axe 7.9. Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité**, dans l'esprit de la réforme des polices, en ;

- multipliant les patrouilles et en assurant une présence policière dans les villages et les quartiers dans de larges plages horaires ;
- organisant la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ... ) ;
- s'engageant prudemment dans le concept de « Community policing », notamment en favorisant la mise en place d'équipes transversales et déspecialisées, qui effectuent un véritable travail de quartier (médiation de voisinage, lutte contre le tapage nocturne, information sur les consignes de sécurité en cas de départ en vacances, gravures de vélos, motos et voitures).

#### **Assurer la sécurité aussi sur les routes !**

**Axe 7.10. Prendre systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire.**

**Axe 7.11. Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers.**

**Axe 7.12. Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles.**

**Axe 7.13. Adopter une signalisation adaptée**, précise et efficace et mettre en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des enfants

**Axe 7.14. Renforcer la prévention et la répression de comportement**

#### **Lutte contre le vol dans les habitations.**

**Axe 7.15. Statistiquement, depuis quelques années, ce sont les vols dans les habitations privées qui sont en hausse à Lens. Nous pensons, dès lors, qu'il faut réinstaurer une prime à la mise en place d'une alarme domestique couplée à une information-sensibilisation des citoyens.**

**Axe 7.16. Nous sommes aussi pour la création de comités citoyens de vigilance.**

## **8. Lens, laboratoire de la démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Nos institutions politiques n'ont pas le monopole de l'action publique, de l'inventivité ou de la créativité. Des actions citoyennes émergent ; il incombe à notre commune de s'appuyer sur ce dynamisme, de l'encourager, le stimuler et de l'inscrire dans un projet politique global.

Une telle démarche est loin d'être évidente pour beaucoup, puisqu'elle implique **que le politique renonce à une part de son pouvoir**, tienne compte d'agendas et de priorités qu'il ne maîtrise pas.

**Il ne s'agit pas pour nous de renoncer aux responsabilités qui nous seront confiées par la voie des urnes. Il s'agit au contraire de renforcer notre légitimité - et notre efficacité - par une attitude positive de présentation des projets, d'écoute et d'échanges nous permettant de prendre les décisions en meilleure connaissance de cause.**

A Lens, nous veillerons à créer et cultiver cette culture de participation, d'intérêt du citoyen pour la vie locale. Nous avons l'idée simplissime de donner moins de pouvoir au Collège Communal en confrontant ses idées, son projet politique à la réalité citoyenne. L'ambition de notre mouvement est de libérer la parole, de positiver les énergies et, ainsi, de favoriser la cohésion de la collectivité.

Nous avons une conviction profonde ; la démocratie représentative telle que nous la connaissons aujourd'hui est un modèle vieillissant, sur le déclin et une certitude; **c'est au niveau local qu'une nouvelle démocratie doit être réinventée. Une démocratie profondément radicale, sortant du cadre connu pour faire que vous tous puissiez participer à la gestion de notre belle commune, aux prises de décisions collectives et où ce sera vous qui donnerez la direction à prendre.**

**Favoriser une politique d'inclusion des Lensois dans les processus de décisions publiques. Moins de pouvoirs aux politiques, plus de parole aux citoyens !**

**Axe 8.1. Créer un espace d'échange et de dialogue.** L'envie du mouvement Ecolo+ est de créer la possibilité d'un espace où le Collège Communal confrontera ses idées avec celles des Lensois. **Ces FORUMS CITOYENS se réuniront 3 fois par an et donneront force et impulsions pour les orientations communales sur le long terme. Ils valideront ou non les projets communaux et la politique menée.** Ceux-ci seront ouverts à tous citoyens lensois à partir de 16 ans et ayant la volonté d'agir pro-activement pour sa commune. Ces **FORUMS CITOYENS** seront menés et modérés par un prestataire externe, neutre et formé à la gestion de groupe et au processus de démocratie délibérative. **En parallèle nous désirons mettre en place un outil web collaboratif permettant à tout un chacun de poser des questions, d'avoir des échanges et permettre à l'administration de connaître l'avis des Lensois sur les projets menés.**

**Axe 8.2. Développer des expériences de « budget participatif »** afin de permettre aux habitants de participer à l'élaboration d'une partie du budget, par exemple, en les associant au choix des priorités ou en les impliquant dans la gestion d'une partie du budget allouée à un poste déterminé.

Dès 2019, nous mettrons donc en place le budget participatif « 50-50 » via appel à projet annuel pour des associations, groupement citoyens lensois,...qui souhaitent participer activement au développement et à la gestion de notre commune. Dans le cadre de son budget, la Commune de Lens décidera d'allouer **une enveloppe de 10.000 euros par an**, pour la réalisation de projets **visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers**. Ces crédits budgétaires auront la particularité **d'être (co)gérés de manière participative au niveau de leur mise en œuvre** : les projets émanent directement des citoyens eux-mêmes. La Commune soutiendra financièrement et techniquement les projets (ex : achat de mobilier ou de matériaux) mais la réalisation ou la gestion est effectuée par (ou avec) les citoyens.

**Axe 8.3. Créer des ateliers participatifs de CO-CREATION de projet en associant les habitants à l'élaboration des projets communaux qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie dans leur quartier.**

Axe 8.4. **Mettre en place des synergies pour dynamiser et soutenir les associations ou comités de nos villages** (locaux, aide matérielle ou financière,...), en favorisant la convivialité, l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement des lieux, la création ou le maintien de liens sociaux.

**Mettre en place une politique d'information & de communication ouverte sur les Lensois.**

Axe 8.5. **Arrêter les dates du conseil communal pour l'année complète, à date fixe**, et publier son ordre du jour sur le site internet dès qu'il est arrêté, ainsi que les procès-verbaux lorsqu'ils ont été approuvés.

Axe 8.6. **Mettre en ligne** via le site internet ou les réseaux sociaux la diffusion **en direct des conseils communaux** (hors huis-clos) et permettre à tous les citoyens de les voir en différé.

Axe 8.7. **Adopter une charte de fonctionnement du bulletin communal** et créer un comité de rédaction mixte, à la fois composé d'élus de tous les partis démocratiques présents au conseil et de représentants de la population (par exemple: une représentation des comités des villages). Ouvrir, chaque trimestre, le bulletin communal à l'ensemble des partis démocratiques représentés au sein du conseil communal ainsi qu'aux citoyens et associations. **Celui-ci ne sera plus, en aucun cas, un outil de propagande comme actuellement.**

Axe 8.8. Informer les citoyens des décisions importantes prises au Collège Communal.

Axe 8.9. **Publier le projet de budget communal et le mettre en ligne sur le site internet de la commune** quand il est approuvé ; l'accompagner d'une note didactique explicative et de séances publiques d'information.

Axe 8.10. **Populariser les différentes possibilités de participation citoyenne** dans le bulletin communal et sur le site internet.

Axe 8.11. **Informers les citoyens via le site internet** et le rendre nettement plus attractif. Création d'une identité sur les réseaux sociaux afin de rapprocher l'administration communale des citoyens.

Axe 8.12. **Adapter les outils d'information aux personnes handicapées ainsi qu'aux publics fragilisés.**

Axe 8.13. **Renforcer l'information via l'affichage public**, en gardant à l'esprit que tous les citoyens n'ont pas accès à internet.

Axe 8.14. Publier **une newsletter périodique** à laquelle les citoyens qui le souhaitent peuvent s'abonner.

Axe 8.15. **Procéder, à mi- législature, à une évaluation quantitative et qualitative des pratiques de participation** mises en place, évaluation qui, accompagnée de ses conclusions et recommandations, sera débattue et adoptée en séance du conseil communal.



## **Garantir une bonne gouvernance et des pratiques politiques éthiques à Lens.**

**Axe 8.16. Limiter les pratiques négatives qui ont tendance à dénaturer la démocratie et étouffent son exercice.** En particulier, il s'agit de prévenir et de lutter contre toutes les pratiques de clientélisme.

**Axe 8.17. Mise en place d'un cadastre annuel des rémunérations des membre du Collège, des conseillers communaux et C.P.A.S. pour plus de transparence démocratique.** Celui-ci sera consultable via le site internet ou sur demande à l'administration communale.

**Axe 8.18. Mise en place d'un cadastre annuel des subsides (financiers ou en nature) octroyés aux diverses associations présentes dans la communes afin de lutter contre les pratiques de clientélisme.**

**Axe 8.19. Intégrer dans les grandes politiques communales, un système de pilotage de projet à partir des principes de transparence, de pluralisme et d'interdisciplinarité des acteurs, et d'indépendance du comité de pilotage.** Il s'agit de mesurer les impacts globaux des politiques locales en répartissant les ressources disponibles au mieux, en mobilisant le plus d'acteurs concernés et **en mettant en pratique les principes de déontologie politique chers à notre mouvement.**

## **9. Agir pour un développement territorial local et durable.**

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation de notre société, **Ecolo+ défend un développement local de l'économie.** (Re)Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois locaux et de qualité.

Tout ce que crée l'économie **doit être pensé comme une contribution au bien-être des générations actuelles, sans compromettre celui des générations futures.** C'est cette recherche de sens que nous voulons donner à l'économie lensoise. Cela passe notamment par la création de biens communs.

Interroger les objectifs du développement économique et conserver la proximité entre le tissu économique et le citoyen oriente notre programme vers les priorités suivantes :

- la définition d'une stratégie opérationnelle de développement local intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales, mais aussi culturelles, éthiques et éducatives ;
- le soutien à la créativité et à l'innovation, dont le soutien à l'économie de fonctionnalité (acheter un service plutôt qu'un produit), à l'économie qui traite les matières en cycle fermé ;
- la diffusion des idées et bonnes pratiques dans une dynamique d'échange ;
- la volonté de porter cette stratégie en concertation avec les Lensois afin qu'ils deviennent aussi acteur de son développement.

**Agir comme catalyseur des énergies en présence et se positionner ainsi comme un acteur de premier plan dans un projet de développement économique et commercial local et durable.**

Axe 9.1. Il revient ainsi à la commune de préserver la proximité des commerces via une politique commerciale raisonnée, en coordination avec les communes avoisinantes et tous les niveaux de pouvoir concernés. Lens doit également porter une **attention particulière à la sauvegarde et à la promotion de la diversité du petit commerce local, singulièrement au centre de nos villages.**

Axe 9.2. Développer **une communication communale au service de l'économie locale** en systématisant l'utilisation du bulletin ou le site internet communal comme outil de promotion de l'économie locale (Mise en avant des commerçants, producteurs, groupes d'achat,...).

Axe 9.3. **Susciter l'émergence d'idées ou d'activités nouvelles autour de l'économie alternative lensoise** et les diffuser, notamment en ce qui concerne le développement des circuits courts et les initiatives liées à l'économie sociale. (création citoyenne d'une monnaie locale,...).

Axe 9.4. **Promouvoir nos producteurs et artisans locaux en organisant un marché des producteurs de façon récurrentes** et ce dans nos 5 villages, à tour de rôle, afin de permettre à tous les Lensois d'y participer. Le promouvoir à l'extérieur afin de faire connaître notre tissu de producteurs et artisans locaux au-delà de nos frontières.

Axe 9.5. Favoriser l'émergence d'une monnaie citoyenne complémentaire afin de favoriser l'économie locale, les commerces, producteurs et artisans locaux. D'une manière générale nous sommes pour le paiement d'une part des émoluments des représentants (bourgmestre, échevins, président(e) du CPAS, conseillers communaux et CPAS) avec cette monnaie complémentaire.

## Développer un tourisme soutenable valorisant notre patrimoine à l'extérieur et auprès des Lensois.

Axe 9.6. Développer une politique d'accueil correspondant aux besoins contemporains en matière de tourisme, notamment via la **promotion des chambres d'hôtes existantes sur le territoire de l'entité**. La proximité du parc Pari Daiza constitue un atout dans ce domaine dont il convient de profiter compte tenu des investissements publics consentis et de certaines nuisances ressenties. **Pour notre mouvement, il convient aussi d'encourager la création de nouvelles offres sur le territoire.**

Axe 9.7. **Favoriser les activités de loisirs, de découvertes et de rencontres** via le développement d'une offre touristique mettant en valeur notre patrimoine et l'identité de nos villages en s'appuyant aussi sur des réseaux de tourisme participatif (réseaux Greeters, journées découvertes, fêtes de villages...).

Axe 9.8. Nous avons la volonté de promouvoir et d'organiser, en partenariat avec les citoyens et le tissu associatif lensois, **un évènement annuel ayant un attrait supra-communal et/ou régional mettant en avant notre commune et la culture.** (art scénique, théâtre, musique,...)

Axe 9.9. **Notre mouvement plaide pour la mise en place d'un syndicat d'initiative qui aurait pour rôle de promouvoir le tourisme dans notre belle commune** auprès des Lensois et surtout de l'extérieur. Celui-ci serait indépendant et doté d'un budget (via subsides régionaux en grande partie) afin de jouer son rôle au mieux.

Axe 9.10. **Sauvegarder et/ou réaffecter les œuvres et sites qui le méritent** et créer à cette occasion des dynamiques à la fois culturelles et économiques afin de mettre en avant notre patrimoine culturel, bâti, paysagé et environnemental.

**C'est notamment le cas des sentiers parcourant le territoire.** Il est important de les sauvegarder et de créer un maillage balisé afin de favoriser les balades pédestres, équestres, VTT ou autres. (Voir axe 4.1.) Il est intéressant de développer au long de ces parcours, des zones de rencontres et de convivialité. (en y installant des bancs, tables de picnic et/ou barbecue par exemple)

Nous souhaitons aussi travailler à **sauvegarder des éléments majeurs de notre patrimoine (Moulin de Lens par exemple) et de notre petit patrimoine (potaies, haies remarquables, arbres,...)** .

Axe 9.11. Nous souhaitons donner les moyens au « Musée de la Vie lensoise » de se déployer et d'offrir dans de bonnes conditions, une vitrine sur le passé de notre commune.

## Travailler ensemble aux identités et potentiels multiples de notre commune.

Axe 9.12. Notre mouvement souhaite mettre en avant notre identité rurale passée et actuelle, notre folklore ainsi que nos artistes locaux. Pour se faire, nous proposons de ;

- **Réaliser une fresque importante mettant une œuvre majeure de Paul Cuvellier en avant**, dans la traversée de Lens afin d'accentuer et de faire connaître le talent de cet artiste lensois et notre attachement à celui-ci. **De même, nous avons la volonté de développer les entrées de villages sur la même thématique.**
- **Nous sommes désireux de valoriser l'histoire lensoise** par la mise en place d'une exposition permanente de vieilles photographies et/ou cartes postales dans les rues de certains de nos villages.
- **Notre patrimoine naturel et environnemental ne doit pas être en reste** et nous souhaitons développer la valorisation et la sensibilisation du bord de Dendre.

## **10. Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, d'ouverture et d'émancipation, en favorisant le mieux-vivre et le bien-manger.**

### **Conduire nos écoles vers la transition pédagogique.**

Si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau « Communauté française » (Fédération Wallonie-Bruxelles), notre commune dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce que notre mouvement propose pour l'école.

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux, deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement.

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour ECOLO+, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour ECOLO+, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle.

#### **Mettre l'accent sur la qualité et le contenu des apprentissages**

Axe 10.1. Inciter nos implantations à **décloisonner les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux.**

Axe 10.2. Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui **met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues** (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle).

Axe 10.3. Veiller à ce que le projet d'établissement de nos implantations ambitionne de **tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école** (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation.

Axe 10.4. Favoriser **l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC)** et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires.

#### **Faire la promotion de la mobilité douce pour les déplacements scolaires**

Axe 10.5. Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité.

Axe 10.6. Mettre en place des **déplacements collectifs** : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village, apprentissage du vélo et trajets en groupe.

Axe 10.7. Participer à la semaine de la mobilité.

Axe 10.8. Prévoir un **parking vélo** dans chaque implantation.

#### **Faire confiance aux acteurs scolaires locaux et les soutenir dans la mise en œuvre d'un projet d'établissement innovant**

Axe 10.9. **Responsabiliser la direction et les équipes éducatives** en valorisant leur autonomie et leur créativité et en partant de leurs besoins et de leur expertise.

Axe 10.10. Mettre en place des mesures pour **limiter le temps consacré par la direction aux tâches administratives**, afin que celle-ci puissent se consacrer pleinement à sa fonction première qui est le projet pédagogique de l'école.

Axe 10.11. Garantir, dans une optique de bonne gouvernance, **une gestion éthique et transparente de l'enseignement et des ressources humaines.**

Axe 10.12. Mettre en place **des expériences de tutorat** des enseignants les plus jeunes par leurs pairs plus anciens

Axe 10.13. **Eviter les intrusions de la publicité dans la vie scolaire** ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées

Axe 10.14. Mettre en place **des stratégies pour veiller à ce qu'un maximum d'élèves fréquente l'enseignement maternel dès l'âge de 5 ans.**

Axe 10.15. De manière plus générale, nous désirons **mettre en place des stratégies et un projet d'établissement innovant afin de faire que les implantations lensoises attirent plus d'enfant lensois.**

**Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture sur la commune, la région, le monde et les autres, en favorisant les partenariats avec les acteurs culturels, sociaux ou économiques de notre commune.**

Axe 10.16. Favoriser les projets « **culture-enseignement** » et développer la pratique artistique collective dans les milieux scolaires ; idem avec le lien « **sport-enseignement** »

Axe 10.17. Collaborer à une politique **d'initiation aux sports dès le plus jeune âge**

Axe 10.18. Développer, en lien avec le secteur associatif, le **recours aux outils pédagogiques et didactiques de l'Education relative à l'Environnement et au Développement durable (ErE-EDD)**

Axe 10.19. Faire de l'école un **atout pour le développement de projets intergénérationnels.**

Axe 10.20. **Développer et financer un véritable projet d'accueil extrascolaire de qualité**, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves.

Axe 10.21. Soutenir les **initiatives d'échanges entre élèves/enseignants/écoles des communautés francophone, germanophone et néerlandophone.**

**Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie, de participation active et de citoyenneté.**

Axe 10.22. Faire enfin réellement fonctionner et donner un rôle accru aux **conseils de participation** et rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir !

Axe 10.23. Soutenir la **mise en place de dynamiques participatives dans les écoles** (conseil des élèves).

Axe 10.24. Favoriser les partenariats susceptibles de mettre **l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie** (notamment via l'adoption d'un Agenda 21 qui veille à impliquer les écoles)

**Faire de l'école un cadre de vie agréable et de qualité pour les élèves qui y sont scolarisés et pour les enseignants qui y travaillent.**

Axe 10.25. Mettre l'accent sur le **cadre de vie offert par l'école** aux élèves et aux familles afin que celui-ci soit accueillant et convivial et pour qu'il s'ouvre sur les villages.

Axe 10.26. **Réduire la consommation énergétique des bâtiments scolaires et inciter les écoles à mettre en place, avec la participation des élèves et par un travail pédagogique permanent, un plan et des actions visant à réduire l'empreinte écologique de l'école.** Nous proposons, dans le cadre de « Lens zéro déchet » de promouvoir et d'initier les enfants à la réduction des déchets, au compostage et au recyclage.

Axe 10.27. Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite.

### **Faire des repas scolaires un levier privilégié pour la promotion d'une alimentation équilibrée, saine, de qualité et durable**

Axe 10.28. Mettre en place un **travail pédagogique à destination des enfants et des acteurs scolaires sur l'importance d'une nutrition saine et équilibrée.**

Axe 10.29. Instaurer un marché public unique (en partenariat avec le CPAS de Lens) pour les **cantines avec cahier des charges et clauses « durables » favorisant les produits et producteurs locaux.** Et initier une réflexion avec les producteurs et restaurateurs locaux afin de pouvoir, dans un deuxième temps, fournir nos implantations avec des repas réalisés à Lens.

Axe 10.30. Garantir que, dans chaque école, les élèves puissent avoir **gratuitement accès à de l'eau potable dans un endroit propre.**

Axe 10.31. Mettre en place des **collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture locale.**

Axe 10.32. Soutenir la mise en place, en partenariat avec des associations spécialisées, de potagers, de jardins et arbres fruitiers dans les écoles.

### **Bien accueillir les élèves et leur famille, en particulier lorsque ces élèves sont issus de milieux défavorisés**

Axe 10.33. Prévoir des **temps d'accueil des élèves et de leur famille** pour que tous se sentent « chez eux » dans l'implantation qu'ils ont choisi de fréquenter.

Axe 10.34. **Garantir une égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune et tendre vers la gratuité.**

Axe 10.35. Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves, quel que soit leur milieu d'origine, pour faire de l'enseignement **un levier d'émancipation.**

Axe 10.36. Veiller à ce que les enseignants soient **formés à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissages et à la remédiation** ainsi qu'à la prise en compte, dans un souci d'écoute et de prévention, des problématiques familiales graves, en ce compris les cas de violences intra familiales.

## **11. Enfance : faire rimer accueil de qualité avec proximité.**

L'accueil des enfants constitue, au-delà de sa contribution au développement de l'enfant, une condition nécessaire à la réussite des politiques régionales et communales d'emploi et de développement d'un territoire. En effet, l'absence de solution d'accueil varié reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes de notre commune. C'est pourquoi notre mouvement Ecolo+ souhaite donner la possibilité, dans notre commune, de pouvoir être un levier pour créer et entretenir un accueil digne de ce nom.

Pour les enfants plus âgés (2,5-12 ans), la demande sociale en matière d'accueil extrascolaire, de centres de vacances (stage) et écoles de devoirs est en hausse depuis deux décennies suite aux évolutions du temps scolaire, du marché du travail ou des réalités familiales (en particulier l'extension des horaires de travail en dehors des heures scolaires et l'allongement des temps de trajets domicile-travail).

En effet, une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h et après 15h30). Nous souhaitons amplifier l'offre de manière qualitative et quantitative à pour garantir à l'enfant le respect de ses besoins.

**Petite enfance - Développer des structures d'accueil pour tous, de qualité, près de chez soi en rencontrant les besoins des tout-petits et de leurs parents.**

Axe 11.1. Nous souhaitons la mise en place **d'une MCAE (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, en partenariat avec l'ONE) avant la fin de la mandature**. En effet le nombre d'enfants lensois ne fréquentant pas les milieux d'accueil privés existants à Lens et se tournant vers les communes avoisinantes est en augmentation constante. Lors de nos réunions citoyennes c'est un point qui est ressortit assez régulièrement. Nous pensons donc qu'il faut mettre tout en œuvre pour réaliser ce souhait.

Axe 11.2. Développer une structure publique d'accueil de l'enfance ne doit pas être vu comme une mise en concurrence par rapport aux milieux d'accueil privés existants dans notre entité, nous devons travailler de concert pour apporter une offre variée, diversifiée et de qualité. **La commune doit se faire le relai de toutes les possibilités existantes sur son territoire.**

Axe 11.3. Nous souhaitons **soutenir des initiatives nouvelles, originales ou différentes au sein des milieux d'accueil, en matière d'alimentation, d'environnement, d'ouverture ...** : découverte de la lecture, de l'art ou de la psychomotricité, association avec des personnes âgées,...

Axe 11.4. **Développer des services de garde d'enfants malades à domicile** qui permettent aux enfant d'être soignés à la maison et aux parents de se rendre à leur activité professionnelle.

Axe 11.5. **Faire des milieux d'accueil des partenaires privilégiés pour la promotion des bonnes pratiques alimentaires**, en collaboration avec les parents et les acteurs de la santé : menus équilibrés, produits biologiques, fruits et légumes frais de saison.



## Enfance - Mener une politique d'accueil extrascolaire de qualité avec les acteurs de terrain

Axe 11.6. **Coordonner au mieux les activités organisées sur notre territoire** (activités sportives, culturelles ...) et organiser les déplacements vers ces activités, via par exemple un ramassage communal.

Axe 11.7. Répondre aux besoins des familles **en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire.**

Axe 11.8. **Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap.**

Axe 11.9. **Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par le sport**, en soutenant le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs de l'entité, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs et en promotionnant l'éducation à la santé par le sport.

Axe 11.10. Enfin, nous souhaitons **renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune.**

## Soutenons la parentalité dans notre commune !

Axe 11.11. De plus en plus de familles vivent isolées dans leur village et ont besoin d'aide pour faire face aux difficultés vécues avec leurs enfants. Par ailleurs, les séparations de parents sont nombreuses et le nombre de familles monoparentales est en constante évolution (1 famille sur 4 à Lens). Dans l'écrasante majorité des situations, le parent isolé est une femme. Et très souvent, cette situation est couplée à une situation économique précaire. Ecolo+ propose de créer un espace de rencontre et de parole. Ces rencontres que nous appelons « café-poussette » auront lieu une fois par mois dans les locaux communaux mis à disposition de l'ONE à Montignies-Lez-Lens. Cette rencontre mensuelle sera l'occasion de discuter, partager et d'organiser, à l'initiative des parents, des ateliers sur diverses thématiques.

Axe 11.12. Soutenir la parentalité c'est aussi mettre en place une aide de la part de la commune pour tout enfant entre 3 et 17 ans afin d'aider les familles de l'entité à faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire. Nous sommes pour renforcer les solidarités dans la commune par une politique émancipatrice vers moins de pauvreté.

## 12. Un plan Jeunesse local répondant aux défis de la participation et de l'amélioration des conditions de vie des jeunes.

Aujourd'hui, plus d'un quart de la population de Lens a un âge compris entre 12 et 24 ans.

La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable : il est nécessaire d'avoir une politique de jeunesse à part entière qui puisse assurer une vision et des réponses cohérentes face aux défis et aux besoins que rencontrent tous les jeunes aujourd'hui, qu'ils aient 12 ou 24 ans, qu'ils soient adolescents ou jeunes adultes !

### Mise en place du Plan Jeunesse Locale Lensois

Axe 12.1. Face à ce constat, Ecolo+ prône le redéveloppement de la compétence « jeunesse » à Lens. La «jeunesse » doit être une attribution en tant que telle, avec des budgets propres et des moyens humains supplémentaires au sein de l'administration communale.

Pour notre mouvement, les politiques menées en matière de jeunesse par la commune doivent concerner tous les jeunes et viser ;

- le bien-être: en favorisant leur émancipation ; en tenant compte des réels besoins des jeunes dans la commune, particulièrement les plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation (association, club sportif, ...).
- l'autonomie : permettre à chaque jeune d'être autonome et de s'émanciper. Les politiques doivent faire en sorte que **les jeunes de la commune puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome.**
- la mixité: afin de développer les liens sociaux et la solidarité au sein des différents jeunes et de la population en général, il semble important d'encourager une certaine mixité tant sociale que d'âge, de sexe et d'origines culturelles. Dans ce but, les échanges intergénérationnels et interculturels dans les différents villages, dans nos écoles, lors des activités extrascolaires, doivent être encouragés. **La diversité et la mixité, quelles qu'elles soient, doivent être perçues non pas comme une appréhension mais comme une richesse.**

### Démocratie et Jeunesse - Le droit à la parole !

Axe 12.1. **La participation citoyenne de la jeunesse est aussi une priorité** et nous souhaitons créer dès janvier 2019 un **Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ)** afin que nos jeunes lensois puissent être consultés et associés à toutes décisions communales. Le **CCJ** participera en donnant son avis mais aussi en proposant de nouvelles idées pour les jeunes dans leur commune directement aux politiques. Il sera établi sur toute la durée de la législature et permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune, en y accordant les moyens financiers (**dont, entre autres, un budget participatif**) et humains adéquats.

Les forums citoyens organisés sur la commune seront évidemment ouverts aux lensois âgés de 16 ans mais le CCJ sera lui orienté sur la compétence jeunesse et ouvert aux jeunes de 12 à 24 ans.

### Espace d'expression et de partage !

Axe 12.2. Nos rencontres citoyennes préalables à l'établissement de ce programme nous ont permis de prendre l'ampleur du désir des jeunes lensois d'avoir un lieu pour s'exprimer, partager, construire ensemble. Notre mouvement plaide donc pour la création d'une Maison des Jeunes Lensois encadrée par une structure associative et organisée par l'administration communale.

Ce lieu ne sera pas qu'un endroit de rencontre mais sera un cadre dans lequel les jeunes déciderons ensemble des activités qu'ils veulent développer entre eux. Des lensois se sont déjà manifestés auprès de nous pour participer à cette structure et pour encadrer bénévolement les activités proposées.

## **13. Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire.**

Il existe une diversité d'aînés à Lens. Ils ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge, ni en termes de capacités ou encore d'expériences de vie. Il convient dès lors de veiller à développer des politiques différenciées, notamment entre les aînés actifs, ceux qui sont en perte d'autonomie ou totalement dépendants.

Il convient ainsi de considérer les seniors d'une part comme membres d'une société dont les bienfaits doivent être équitablement partagés et qui ont besoin de solidarités courtes, d'engagements de proximité et d'autre part comme des partenaires qui peuvent contribuer à la production de prospérité ; cette implication active des aînés maintient leur sentiment d'utilité et entraîne une vision positive de cette population.

L'arrivée de la génération du Papy-boom pose avec plus d'acuité les problèmes existants et en pose de nouveaux dans notre commune. Cela exige de rechercher et d'appliquer de nouvelles solutions tant au niveau social et politique qu'au niveau technique.

**Penser la politique des aînés comme une politique transversale (Prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé ...)**

**Axe 13.1. Associer les personnes âgées aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autre via la formation à l'utilisation des technologies**

**Axe 13.2. Créer et amplifier le rôle du « Conseil consultatif communal des aînés »** dont l'objet est plus large que les loisirs, comme par exemple le relevé des besoins spécifiques aux aînés dans les domaines des prestations de service, de transport public, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et participation citoyenne.

**Axe 13.3. Valoriser le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous**, par exemple en proposant aux aînés d'être témoins aux cours d'histoire dans nos écoles, ou en favorisant les dons de livres d'époque dans les bibliothèques communales ou encore en organisant des après-midi intergénérationnels certains mercredi avec les enfants de l'entité.

**Axe 13.4. Rendre accessibles aux aînés des activités ouvertes à tous**, que ce soient des activités faisant appel au sens critique, à la créativité, visant au maintien des liens sociaux ou axées sur la santé et la condition physique. **ECOLO+ propose d'organiser un « dépôt bus » gratuit dans les villages de l'entité le jour du marché à Lens afin de permettre à toute personne de s'y rendre.**

De plus nous souhaitons mettre en place **deux fois par mois** et avec l'aide et le partenariat des association, des commerces locaux ainsi que des citoyens, **des activités récurrentes en journée, pensées pour les aînés.**

**Axe 13.5. Soutenir les associations d'aînés pour développer et encourager le volontariat.**

**Axe 13.6. Soutenir le volontariat en faveur des aînés** comme les visites aux aînés isolés notamment, en proposant de prendre en charge l'assurance volontaire ou en encourageant les échanges de services.

**Axe 13.7. Promouvoir la collaboration entre communes pour soutenir, voire créer et développer des centres/pôles intercommunaux, spécialisés** dans les services de soins de santé destinés aux aînés, dans la

prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie, notamment par les systèmes d'assistance à distance.

Axe 13.8. Encourager les **initiatives privées ou publiques d'habitats groupés** (abbeyfield, coloc, andromède...) ou intergénérationnel (kangourou...) sur l'entité.

Axe 13.9. **Amplifier les initiatives pour faciliter le maintien à domicile** : services de petites réparations, de courses, d'aide à la promenade...avec l'aide du SEL lensois (Service d'échange local) par exemple.

Axe 13.10. **Soutenir les aidants proches** : promouvoir l'accès aux informations concernant la personne accompagnée et la formation à l'accompagnement ; organiser la réinsertion de l'aidant à la fin de l'accompagnement ...

Axe 13.11. **Intégrer le service de repas à domicile dans le programme transition alimentation durable (voir projet du CPAS - Axe 16.19.) ; associer les aînés au développement du projet potager dans les écoles.**

## **Rendre la commune accessible à 100 %**

Axe 13.12. **Eliminer et, le cas échéant, sanctionner la présence d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite** :comme les trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, transports en commun inadaptés ou encore les phases trop courtes pour le passage des piétons aux feux ...

Axe 13.13. Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'accessibilité des bâtiments gérés par la commune.

Axe 13.14. **Disposer de bancs et de toilettes publiques accessibles au sein de la commune.**

Axe 13.15. **Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments**, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme et avoir une attention particulière à l'égard des commerces et des voiries.

## **14. Se construire et s'enrichir par la culture.**

Notre mouvement veut développer l'**accessibilité sociale, générationnelle et financière à la culture**. Celle-ci ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des arts par tous. Elle se réalise notamment par l'**éducation permanente ou à travers des actions créatives collectives**. Chaque personne doit avoir les meilleures chances de participer à la culture. Pour nous, c'est une dimension prioritaire à la solidarité.

### **Encourager une culture accessible et participative**

**Axe 14.1. Favoriser les actions et associations d'éducation permanente organisées à l'initiative de citoyens** : viser l'activation permanente d'une démocratie citoyenne, autant que la rencontre et la mise en débat de publics et de thèmes très diversifiés, tout en accompagnant son action d'un indispensable esprit critique.

**Axe 14.2. Créer des outils de rencontres pour favoriser la participation citoyenne et la collaboration entre secteurs et acteurs** (implication des comités, des associations de jeunesse, de nos aînés, des clubs sportifs ...)

**Axe 14.3. Organiser l'information à destination des citoyens concernant les activités organisées par les associations locales** dans le journal communal et via d'autres outils tels que panneaux d'affichage, sites internet, réseaux sociaux ...

**Axe 14.4. Démystifier la culture** : inciter à la réappropriation des lieux culturels de la commune, lieux ouverts, accessibles à tous.

**Axe 14.5. Soutenir les actions d'alphabétisation par l'accès à la lecture**, renforcer le soutien communal aux bibliothèques par exemple en créant des services de lecture publique itinérants dans nos villages, en organisant des animations autour du livre dans des lieux insolites (cimetières, places,...) et en organisant des animations autour du contes certains weekend ; favoriser les partenariats, privilégier des modes d'accueil spécifiques dans les bibliothèques et permettre un accès hors des créneaux horaires classiques.

**Axe 14.6. Etre un soutien aux évènements culturels existants, et ce en ;**

- Valoriser ceux-ci auprès des Lensois mais aussi à l'extérieur de notre commune.
- En proposant une aide logistique tendant vers le Zéro déchet (gobelets réutilisables,...).
- En créant un « point de contact communal » pour aider les porteurs de projets dans leurs recherches éventuelles de subsides et être le relai envers les administrations.
- En simplifiant drastiquement les démarches administratives créées par la majorité actuelle (accès à l'espace public, formulaire de sécurité,...). Celles-ci sont trop souvent lourdes et un frein à l'organisation culturelle citoyenne ainsi qu'à la créativité et à la vie dans nos villages.

**Axe 14.7. Encourager l'accès à la culture de plusieurs manières pragmatiques ;**

- En proposant des visites mensuelles dans les musées locaux (Mons-Ath-Tournai...) lors des ouvertures de musées gratuites (premier dimanche de chaque mois).

- **Travailler avec le centre culturel de Mons en proposant des décentralisations ponctuelles** dans notre entité, d'évènements.
- **En offrant un chèque culture d'une valeur de 50€ pour tous les jeunes lors de leur dix-huitième anniversaire.** Celui-ci sera valable dans les lieux culturels du Hainaut (Musées, Centre culturels,...) et/ou dans certaines librairies partenaires. Nous voulons créer la possibilité pour tous d'avoir accès à la culture.

### **Imaginer l'action culturelle en lien avec notre patrimoine matériel et immatériel**

**Axe 14.8. Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune** et accorder une attention particulière au petit patrimoine !

**Axe 14.9. Mener une véritable action pour tenter de sauvegarder le Moulin de Lens** en cherchant à l'acquérir de manière durable (emphytéose, achat, location sur le long terme) afin de le transformer en un lieu d'échange, de partage et d'action associative, culturelle et citoyenne !

**Axe 14.10. Organiser la présence d'œuvres matérielles et immatérielles dans l'espace public** (sculptures, démonstrations ...), introduire des œuvres d'art dans les bâtiments communaux, repenser le mobilier urbain.

**Axe 14.11. Favoriser les ponts entre les acteurs culturels et le patrimoine immatériel** (folklore, traditions, théâtre en wallon ...)

### **Défendre une culture empreinte de diversité, à l'image de notre commune !**

**Axe 14.12. Favoriser une offre culturelle diversifiée** pour tous les publics. Pour notre mouvement celle-ci doit être un maximum décentralisée dans tous les villages de l'entité afin de permettre un accès aisé à la culture pour tous.

**Axe 14.13. Favoriser la diversité des modes d'expression** - notamment via les nouvelles technologies - et développer des actions d'échanges culturels afin de permettre l'accès pour tous à ces nouveaux codes d'expressions artistiques.

**Axe 14.14. Favoriser les synergies, les projets fédérateurs et interdisciplinaires, en organisant ou soutenant des activités et événements rassembleurs en lien avec d'autres politiques :** jeunesse, sport, personnes âgées, environnement, pauvreté ...

**Axe 14.15. Favoriser la création et soutenir les initiatives culturelles qui, sans soutien public, ne pourraient se développer :** nous pensons notamment aux initiatives de cafés concerts qui

pourraient voir le jour autour des places de nos 5 villages ou encore par la mise en place de balades contées le long de nos sentiers.

Axe 14.16. Favoriser les initiatives culturelles bilingues (wallon, etc.) et soutenir les réseaux encourageant ces projets.

**Placer les artistes et les espaces de création au cœur des politiques culturelles.**

Axe 14.17. Recenser les artistes évoluant dans notre commune, répertorier leurs compétences et valoriser leur travail , encourager les initiatives de découverte et de promotion des artistes, favoriser leur expression et apporter son soutien aux artistes locaux en mettant notamment à leur disposition des espaces de création, de paroles, d'échanges.

Axe 14.18. Favoriser l'occupation des places par des artistes de rue, musiciens de manière ponctuelle et lors d'évènements ...

**Considérer les écoles comme des partenaires clés à toute élaboration de politique culturelle communale.**

Axe 14.19. Encourager les collaborations culture-enseignement par des projets transversaux (alliances entre l'enseignement et le secteur culturel pour un accès dès le plus jeune âge)

Axe 14.20. Encourager les « sorties » de l'école pour visiter des expositions, aller au théâtre, rencontrer des artistes sur leur lieu de travail

Axe 14.21. Encourager les « recherches » via les animations en milieu scolaire pour donner des occasions de dialogue avec les autres membres de la communauté - les personnes âgées, par exemple, dans le cadre d'une recherche historique - et susciter de la sorte une appartenance à notre commune. Nous avons la volonté d'organiser aussi des sensibilisations à notre patrimoine local (comme des initiations au wallon par exemple).



## **15. Mettre en place une véritable dynamique sportive et de loisir à Lens.**

S'il est évidemment un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un **vecteur essentiel de création de lien social**. Lieu de rencontre, école de vie, apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe, de l'effort collectif, le sport a des vertus que les pouvoirs publics se doivent de promouvoir, de défendre et de rendre accessibles à tous.

Dans un environnement médiatique qui privilégie le sport-spectacle et le sport-business, **la commune doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre des valeurs d'éducation à la coopération, à la connaissance, à la maîtrise et au dépassement de soi et à l'acceptation de l'autre, valeurs auxquelles le sport peut ouvrir.**

L'enjeu prioritaire de la politique communale est donc de rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, en offrant un panel d'activités variées ouvertes à tous. A Lens, jusqu'ici, les majorités successives se sont contentées de verser annuellement un subside aux groupements sportifs sans réelle ligne politique.

**La politique sportive s'inscrit pourtant plus largement dans les politiques de santé, de jeunesse, d'interculturalité, sociale, intergénérationnelle, d'aménagement du territoire et de mobilité, mais aussi de prévention.**

### **Organiser une politique sportive et de loisirs dans notre commune.**

**Axe 15.1. Prévoir au budget communal une enveloppe consacrée au sport et loisirs dont une partie pour l'aménagement et l'entretien** des infrastructures et une autre consacrée à la dynamisation, l'encadrement, la formation et les subventions pour les clubs sportifs.

**Axe 15.2. Créer une commission consultative du sport et loisirs** où seraient présents les responsables des clubs sportifs de l'entité et autres association de loisirs.

**Axe 15.3. Moduler les subsides en fonction de critères éthiques et qualitatifs**, dont la formation, l'encadrement, l'intégration de personnes handicapées ou issues de milieux précaires, le niveau de participation des habitants et usagers de la commune.

### **Soutenir le sport pour tous !**

**Axe 15.4. Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs**, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs et en promouvant l'éducation à la santé par le sport, notamment en renforçant les partenariats avec l'école de l'entité.

**Axe 15.5. Développer à l'école une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge**, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé.

**Axe 15.6. Organiser des collaborations entre l'école et les clubs sportifs et de loisir** pour faciliter l'accès aux activités après les heures d'école et notamment le mercredi après-midi (transport ...)

**Axe 15.7. Développer une politique du « sport pour tous » en organisant des rencontres sportives inter-communes/inter-villages** qui permettent la rencontre de sportifs d'autres horizons dans un esprit de découverte et de convivialité.

Axe 15.8. **Critériser éthiquement et qualitativement la répartition équilibrée des subsides et subventions** et le faire de manière complètement transparente vis-à-vis des citoyens.

Axe 15.9. **Promouvoir les clubs sportifs et les activités de loisirs** qui se trouvent sur la commune.

Axe 15.10. **Développer les activités sportives pour les aînés en partenariat avec eux et selon leurs demandes** (en organisant des activités en semaine et en journée par exemple).

Axe 15.11. **Promouvoir les activités intergénérationnelles et interculturelles via le sport et les loisirs.**

Axe 15.12. **ECOLO+ souhaite, lors de cette mandature, offrir une réduction communale à l'inscription d'un jeune de 5 à 18 ans dans un club sportif ou de loisir de l'entité.** Ce afin de promouvoir notre tissu associatif et sportif, offrir la possibilité d'un accès pour tous les jeunes ainsi et d'attirer les lensois dans les activités lensoises.

#### Développer les infrastructures sportives communales.

Axe 15.13. **Multiplier, mais aussi mieux entretenir et embellir, les plaines de jeux et infrastructures sportives.** Nous désirons créer des **agora-spaces** sur l'entité ainsi que créer une **plaine de jeu à Montignies-Lez-Lens et à Cambron-Saint-Vincent.** Dans la même logique d'accès au sport pour tous nous sommes désireux de créer un **parcours santé (Vita)** dans l'un de nos sentiers.

Axe 15.14. Développer, avec l'aide de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **des infrastructures et des activités sportives accessibles aux personnes handicapées.**

Axe 15.15. Entamer la réflexion nécessaire **quant à la création d'une salle polyvalente au service des clubs lensois existants ou à venir.**

## **16. Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable.**

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit donc pour ECOLO+ d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Une des priorités en la matière est la lutte contre la pauvreté dont les causes fondamentales se trouvent du côté de la répartition inégale des richesses. A tous les niveaux de pouvoir c'est une vision plus transversale et solidaire de la société qui doit être mise en œuvre. De même, notre mouvement souhaite qu'une grande attention soit accordée à une approche innovante et dynamique de l'action sociale au niveau local, essentiellement menée par le CPAS en articulation avec celle des Régions et Communautés.

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. A l'heure où le plein-emploi est un leurre, et où les chantres du libéralisme à tout crin veulent faire reporter sur les moins nantis la culpabilité de leur état, ECOLO+ veut développer d'autres dimensions de l'action sociale (insertion sociale et citoyenne), renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable.

C'est donc dans cette ligne que le CPAS doit être le pivot central d'insertion sociale et citoyenne.

Le financement des CPAS dépend pour partie de l'intervention communale. Nous voulons donc garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que les CPAS ne travaillent pas au coup par coup, mais assurent une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements éventuels de personnel. Les budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire doivent être des leviers d'actions de solidarité allant bien au-delà des obligations légales d'insertion.

A Lens, la solidarité se vit aussi dans l'augmentation des liens sociaux dans les villages. Il s'agit donc d'œuvrer en ce sens pour faire de nos lieux de vie des espaces de solidarité.

### **Prioriser l'action sociale dans la commune.**

**Axe 16.1. Le CPAS, en concertation avec les autres acteurs concernés, doivent s'attaquer de manière prioritaire à**

- Réintégrer socialement des personnes en difficultés, y compris les personnes sans domicile fixe (SDF) éventuels ;
- Mener une action socioculturelle en faveur des plus jeunes ;
- Mener, en concertation avec Les logis du pays vert, une politique du logement qui réponde aux besoins d'une population précarisée ;
- Mener une politique de maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et des personnes précarisées ;
- Aider les ménages précarisés à accéder à l'énergie notamment en les soutenant dans leurs efforts d'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment via des actions de guidance énergétique ( guichet sur l'aide à l'énergie voir Axe 16.21.)

### **Construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté au départ d'un diagnostic global.**

**Axe 16.2. Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter des statistiques en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.**

**Axe 16.3. Etablir un inventaire des ressources et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics (accueil des enfants en bas âge, soutien aux personnes âgées, aide aux personnes victimes de violences conjugales, logements de transit, aide à la (mono)parentalité, aide aux déplacements ...)**

**Axe 16.4. Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services sociaux associatifs, écoles, services de santé, sociétés de logements sociaux, théâtres...) pour élargir les possibilités d'interventions efficaces et préventives.**

### **Définir la méthode et la philosophie de travail du CPAS lensois.**

**Axe 16.5. Promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie !**

**Axe 16.6. Augmenter les moyens des services d'insertion sociale**

**Axe 16.7. Mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échevinats et institutions, le CPAS devant être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale.**

**Axe 16.8. Informer, accompagner, aménager des espaces d'accueil, pour toutes les catégories de la population**

**Axe 16.9. Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins**

**Axe 16.10. Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type communautaire pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, pour valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'autonomie (via par exemple des ateliers énergie, alimentation saine, zéro déchet ...)**

**Axe 16.11. Rechercher les manières respectueuses d'assurer une réelle participation des usagers, en mettant par exemple sur pied des ateliers participatifs et des « clés pour agir »**

**Axe 16.12. Proposer la carte médicale comprenant des actions de prévention (séances de kinésithérapie, nutritionniste ...)**

### **Adapter les moyens des CPAS en fonction des enjeux nouveaux et l'augmentation des demandes d'aide sociale.**

**Axe 16.13. Donner au CPAS les moyens financiers et humains pour qu'il puisse faire face à l'augmentation des demandes d'aide sociale et à la complexité accrue des problématiques.**

**Axe 16.14. Soutenir une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et une solidarité inter-CPAS pour moins d'inégalités entre communes**

**Axe 16.15. Mener une réflexion sur les possibilités de créer une plateforme entre les différents CPAS qui permettrait de faire des achats communs / d'installer des groupes d'achats.**

## Augmenter le lien social et la convivialité dans les quartiers et les villages.

Axe 16.16. Mettre en place des processus participatifs de développement des villages.

Axe 16.17. Mettre des assurances « volontaires » à disposition des Services d'Echange Local (SEL) et des associations de volontariat.

Axe 16.18. Encourager et soutenir les initiatives telles que les SELS et autres initiatives de solidarité et d'échange au sein de notre commune comme les GAC. (Groupe d'Achat commun)

Axe 16.17. Encourager les initiatives de quartiers, par exemple les jardins et composts collectifs ou les fêtes de voisins !

Axe 16.18. S'engager dans le concept de « Community policing » (police orientée vers la communauté)

## Réaliser de réels projets d'insertion et de valorisation.

Axe 16.19. Nous souhaitons la mise en place d'un maraîchage communal géré et conduit par le CPAS de Lens. Il servira comme outil d'apprentissage professionnel valorisant au service de Lens. Les produits des cultures serviront dans la réalisation des repas pour les implantations de l'école communale et du CPAS. Ce lieu servira aussi de lieu de sensibilisation aux différents publics lensois avec la tenue d'ateliers autour de l'agro-écologie, de la permaculture, de l'éco-jardinage et du compostage.

Axe 16.20. Le second projet que nous souhaitons mettre en place via le CPAS est la création d'une épicerie sociale, en partenariat avec le tissu associatif et le projet de maraîchage afin de permettre aux familles lensoises précarisées l'accès à des produits sains, locaux et bons marchés. Ce lieu sera un endroit de partage et d'organisation d'atelier.

## De l'économie à l'indépendance énergétique.

Axe 16.21. Création d'un guichet sur l'aide à l'énergie.

Dans un pays où l'énergie devient de plus en plus cher, dans une région où le prix de l'eau ne cesse d'augmenter, il est plus que normal d'imaginer une commune indépendante et durable sur ces aspects. Outre l'idée de lancer un inédit guichet sur l'aide à l'énergie qui permettra aux citoyens de poser toutes leurs questions et de trouver une aide sur la réduction des coûts au quotidien, nous souhaitons pousser plus loin la démarche en développant entre autre des achats groupés permettant d'aider nos concitoyens: Mazout, pellets, installations photovoltaïques, éolienne, etc...

Comment ?

Cela pourra se faire en plusieurs points spécifiques qu'il convient de développer :

## EAU

Une consommation mensuelle moyenne en wallonie est de 45€ pour une famille avec deux enfants (source SWDE). Cela représente un budget annuel de 540€. Cela n'est pas négligeable.

Ecolo+ souhaite aider le citoyen en évaluant avec eux les différentes possibilités afin de réduire leur facture d'eau. Que ce soit par de simples gestes au quotidien via la réparation de vieilles chasses d'eau ou d'une robinetterie économique.

Nous souhaitons aussi réfléchir avec vous la possibilité de rénover une ancienne citerne voir d'en installer une nouvelle, ... nous voulons calculer ensemble vos différentes possibilités pour réduire votre dépense finale. L'eau ne doit pas être un poids dans le budget ménager. Ecolo+ souhaite aussi sensibiliser la commune dans la gestion intelligente de cette ressource. **L'eau est un bien précieux et il convient d'en prendre soin.**

## ELECTRICITE

Tout comme l'eau, l'électricité est une dépense non négligeable dans le budget ménager. La consommation annuelle pour une famille est de 3928kwh (source selectra) soit une dépense de 1080 €/an. Outre l'enjeu écologique, l'enjeu financier est majeur dans ce domaine.

Ecolo+ aimerait aider les citoyens :

- À vérifier si les tarifs de leur fournisseur est le meilleur marché à travers le site officiel de la Région Wallonne [www.monenergie.be](http://www.monenergie.be) ;
- À regarder les économies possibles dans la gestion au quotidien de l'énergie (remplacement de lampes halogènes par des ampoules de type LED);
- À la réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- ...

Mais au-delà de cette aide via un guichet ouvert à tous, Ecolo+ aimerait aussi lancer un débat citoyen pour l'achat groupé d'une énergie durable. Cela se fait de plus en plus régulièrement en Europe, la possibilité d'achat d'une éolienne privée ou de panneaux photovoltaïques via une participation solidaire permettrait de faire diminuer à moyen terme la facture électrique d'un ménage moyen. Cet aspect tient à cœur à notre mouvement dans son engagement vers une commune durable et zéro énergie fossile.

## CHAUFFAGE

Le chauffage grève aussi le budget du citoyen. Dans ce domaine varié (mazout, gaz, pellets, bois, charbon, électrique,...), Ecolo+ aimerait lancer des démarches groupées dans l'achat de ces énergies afin d'obtenir les meilleurs prix et en faire profiter à tous. Tout cela dans le seul but toujours de réduire la facture énergétique.

Toujours via le guichet, le citoyen pourrait demander une analyse calorifique de son bâtiment afin d'améliorer la qualité thermique de celui-ci. Une circulation de l'air mieux gérée, une bonne isolation au bon endroit, des espaces inutilisés moins chauffés, une meilleure répartition de la chaleur,... il suffit parfois de bien conscientiser pour économiser car la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

Ces 3 points développés tiennent à cœur à notre mouvement car, au-delà de l'aspect écologique et social, le facteur économique de ces points permettra au citoyen de moins dépenser tout en étant mieux logé.

## Ecolo+ s'engage donc à :

- Créer un guichet pour aider le citoyen ;
- Créer des groupements d'achats pour diminuer les prix de l'énergie ;
- Créer un véritable débat pour une commune durable zéro énergie fossile ;

## **17. Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen.**

A Lens, ECOLO+ souhaite créer les conditions pour que l'administration puisse enfin jouer son rôle sereinement et que les agents puissent s'épanouir dans leur travail, pour cela nous voulons :

- Bien définir le rôle de l'administration : elle gère en fonction de l'intérêt général, elle est associée à la conception de nouveaux projets et de nouvelles politiques, elle est invitée à proposer de nouvelles actions et à participer à l'évaluation des politiques mises en œuvre ... ;
- Développer une relation de confiance entre le politique et son administration ;
- Garantir à chaque agent un traitement équitable et la valorisation du travail accompli ;
- Moderniser, humaniser et dynamiser l'administration, pour pouvoir faire face à la raréfaction de personnes disponibles sur le marché de l'emploi ayant les compétences nécessaires pour faire face aux missions de plus en plus nombreuses déléguées vers les pouvoirs locaux ou demandées par les citoyens ;
- Développer une politique de ressources humaines avec recrutement objectif, évaluation, formation et, le cas échéant, mobilité et possibilité d'évolution de carrière.

**Insuffler un esprit « orienté citoyen », pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations de l'administration communale et puisse aussi être associé aux décisions qui le concernent**

Axe 17.1. Mettre en place une véritable stratégie d'accueil au sein de l'administration communale, en développant, par exemple, un « **pool d'accueil** » suffisamment généraliste pour donner des informations de base ou orienter les demandeurs vers les spécialistes.

Axe 17.2. Mettre en place une politique d'information, favoriser la participation et accorder une attention particulière à la **qualité du service public**.

**Décider et administrer en toute harmonie, en renforçant la collaboration entre le politique et l'administration**

Axe 17.3. Améliorer la collaboration entre le législatif (conseil communal et/ou commissions de celui-ci), l'exécutif (échevin) et les fonctionnaires, tous impliqués d'une manière ou d'une autre dans la gestion communale, en garantissant l'accès au débat pour tous via le règlement d'ordre intérieur (ROI) des organes délibérants.

Axe 17.4. **Informé et former** les mandataires à la gestion d'une administration locale afin qu'ils puissent encore plus rapidement assumer correctement leurs responsabilités.

Axe 17.5. **Adapter le mode de gestion du personnel en développant une gestion des équipes par objectif**, avec motivation sur le contenu et sur la raison d'être des actions développées.

**Donner du mouvement à l'administration en renforçant la politique de Gestion des Ressources humaines (GRH)**

Axe 17.6. **Renforcer la politique de gestion des ressources humaines** au sein de la commune.

**Axe 17.7. Recruter le personnel après appel public et sur base de procédures neutres, claires, objectives et non discriminatoires** qui tiennent compte exclusivement de la qualité et de la compétence des candidats et qui doivent permettre de disposer d'agents qualifiés, stables et indépendants, en position de défendre l'intérêt général ; par ailleurs, organiser des examens de recrutement régionaux en vue de la constitution de réserve de personnel.

**Axe 17.8. Limiter le recrutement contractuel à des besoins temporaires réels et favoriser la statutarisation du personnel communal dans des conditions objectives.**

**Axe 17.9. Dispenser à l'agent recruté une formation de base adaptée à son niveau hiérarchique :** formation à l'accueil complétée par une formation plus spécifique, liée à la technicité de la tâche qui lui est confiée, en ce compris pour les fonctions d'encadrement, de coordination ou de supérieur hiérarchique.

**Axe 17.10. Former les agents aux changements, par l'instauration d'une réelle politique de formation continuée** mais aussi, de manière générale, par un accompagnement lorsque de nouvelles politiques sont mises en place.

**Axe 17.11. Améliorer la qualité du service au public en mettant sur pied, avec les représentants du personnel, des procédures d'évaluation continue des agents, dans les aspects individuels de leur travail mais également leur participation à la communication interne et au fonctionnement d'équipe.**

**Axe 17.12. Veiller à un équilibre homme-femme dans les fonctions à responsabilité** au sein de notre administration locale.

**Axe 17.13. Investir dans les infrastructures et mettre des outils de travail performants (dont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à disposition des agents et services concernés.**



## **18. Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'administration.**

Notre mouvement accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie dans la gestion du bien public. Ce choix s'accompagne d'une volonté de bien faire les choses pour avoir des communes agréables à vivre pour chacun et chacune. Naturellement, notre éthique se traduit par le désir d'une gestion financière et administrative équitable et rigoureuse, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

A Lens, nous plaidons avec vigueur pour la mise en place de véritables trajectoires budgétaires et le développement d'indicateurs budgétaires permettant une gestion optimale et écologique de notre commune.

### **Mettre en œuvre une gestion durablement saine des finances communales.**

**Axe 18.1. Respecter un équilibre budgétaire.** A l'image du budget de toutes les familles, le budget communal ne peut connaître des déficits répétés ou structurels, il doit respecter un équilibre budgétaire permettant à la commune d'assurer ses missions durablement.

**Axe 18.2. Utiliser les meilleurs outils de gestion et planifier la gestion communale sur plusieurs années.** Dès son installation, la nouvelle majorité communale devrait déposer un budget pluriannuel voire de législature qui reprendrait les grandes options sous forme de plan d'entretien, de rénovation et d'investissements neufs dans les infrastructures communales, la prévision de l'évolution des frais de fonctionnement, des amortissements et l'évolution des ressources financières futures (impôts, taxes et rétributions diverses). Ce budget de législature devrait faire l'objet d'une mise à jour annuelle pour en contrôler la réalisation, l'évolution et son adaptation.

**Axe 18.3. Apporter une réelle attention à la responsabilité des administrateurs désignés dans les intercommunales et sociétés auxquelles la commune participe.** Pour éviter que les communes ne soient demain confrontées à des événements similaires à ceux qui ont frappé Dexia et le Holding communal, il est important de développer une culture de responsabilité des administrateurs. Cela implique notamment une compétence adéquate des administrateurs, le souci d'une gestion inscrite dans la durée et attentive aux objectifs des politiques publiques et un suivi transparent des décisions prises.

#### **Axe 18.4. Investir dans la production locale d'énergies renouvelables**

Le développement de collaborations avec des promoteurs ayant un projet sur le territoire communal dans le domaine des énergies renouvelables (biométhanisation ...) ou à défaut la mise en place d'un projet d'investissement local dans ce domaine (via une coopérative permettant l'intégration de participations citoyennes), sont des sources d'investissement porteuses pour les communes. Ces investissements durables et locaux favorisent l'autonomie énergétique de la commune et peuvent générer pour celle-ci un rendement financier intéressant.

### **Repenser la fiscalité communale !**

#### **Axe 18.5. Instaurer une fiscalité solidaire**

**A l'image de la fiscalité en général, la fiscalité communale doit reposer sur les principes de progressivité, de solidarité et d'efficacité.** Les taxes, rétributions et amendes doivent aussi servir chaque fois que possible d'incitant à l'adoption de comportements favorisant le respect de l'espace public, le respect et la protection de l'environnement, l'amélioration de la performance énergétique des logements et des bâtiments.

Axe 18.6. Appliquer le principe pollueur-payeur particulièrement en :

- appliquant des sanctions administratives et des redevances de nettoyage aux personnes responsables de dépôts ou incinérations sauvages.

Axe 18.7. Mettre en œuvre concrètement les taxes ou amendes administratives en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés

### Répondre aux enjeux présents en changeant le paradigme : innovation, participation, coopération

Axe 18.8. Donner une place aux « partenariats publics-citoyens » (via la mise sur pied de coopératives d'activité, sur base de l'expérience des coopératives citoyennes) dans la gestion des finances communales.

Axe 18.9. Insérer les initiatives de budgets participatifs dans le budget communal aux fins de leur donner un caractère ambitieux. L'expérience montre que, pour être couronnées de succès, les initiatives de budget participatif doivent être larges et ambitieuses et permettre une réappropriation citoyenne des matières couvertes par ces initiatives. Elles doivent donc faire partie intégrante de la gestion des finances communales.

### Développer une gestion financière éthique

Axe 18.10. Les communes disposent de trésorerie et de réserves financières parfois abondantes, ces réserves doivent être placées dans des outils financiers de bon père de famille et répondre aux critères éthiques les plus sévères. **Investir « éthique » signifie placer l'argent dans des produits financiers qui investissent uniquement dans des entreprises qui développent des activités économiques tout en respectant un certain nombre de critères sociaux, environnementaux...** Ces entreprises, par exemple, ne fabriquent pas d'armes controversées, respectent les lois sociales et les droits de leurs travailleurs, ne sont pas accusées de malversations ou encore ne développent pas une partie de leurs activités dans des pays qui violent notoirement les droits de l'homme. Ainsi, les fonds de pension devraient privilégier les choix éthiques et le respect des travailleurs, des droits de l'homme et de l'environnement, ce qui implique bien entendu d'écarter les investissements dans l'industrie des armes, dans le nucléaire, dans la production de pesticides, d'OGM ou de tabac ... **Les placements financiers doivent s'opérer uniquement par le biais de banques locales reconnues pour leur rôle citoyen.**

## **19. Penser la politique locale avec et en fonction de la personne handicapée.**

Pour notre mouvement ECOLO+, les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel sont des citoyens au même titre que les autres habitants de la commune. Leurs spécificités nécessitent néanmoins des réponses adaptées afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits ou qu'elles puissent participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique.

**Axe 19.1. Organiser des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, les organisations de jeunesse ... (actions menées par des personnes porteuses de handicap).**

**Axe 19.2. Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction), en accordant une attention particulière aux commerces et voiries**

**Axe 19.3. Adopter à Lens un programme pluriannuel de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et des bâtiments publics, des voiries, des trottoirs, ...**

**Axe 19.4. Mettre en place dans les bâtiments communaux un nombre suffisant de toilettes publiques accessibles.**

**Axe 19.5. Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et permettre la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire**

**Axe 19.6. Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées : labelliser notre site communal « anysurfer » (norme d'accessibilité via Atingo et l'AVIQ)**

**Axe 19.7. Rendre toutes nos écoles (implantations) accessibles aux personnes en situation de handicap, enfants comme travailleurs.**

**Axe 19.8. Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)**

**Axe 19.9. Garantir sur son territoire des services d'aides et de soins à domicile et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile**

## **20. Conduire Lens vers la transition alimentaire.**

Le système agroalimentaire actuel se caractérise par une mondialisation toujours plus importante des chaînes d'approvisionnement et une concentration du pouvoir aux mains de quelques géants de l'agro-industrie et de la grande distribution. Ce modèle anti-démocratique s'accompagne de nombreux impacts négatifs sur l'environnement (changement climatique, destruction de la biodiversité, pollution des eaux et des sols, ...), sur la santé (scandales sanitaires à répétition, obésité, maladies cardio-vasculaires, ...) et sur les conditions sociales (baisse des prix et étranglement des petits producteurs, accaparement des terres, conditions de travail précaires, ...).

Pour nous, il est urgent d'opérer une transition vers la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit et le devoir pour les Lensois, nos producteurs et les acteurs à la base du système agroalimentaire de discuter et décider : du type d'alimentation qu'ils désirent ; de son mode de production ; et comment, ensemble, ils peuvent gérer ce bien commun qu'est l'alimentation. L'échelon local comme notre commune nous semble le plus adéquat pour donner ce pouvoir aux citoyens et refonder les systèmes agroalimentaires à partir de la base, en adéquation avec les enjeux locaux.

### **Développer une gouvernance démocratique de notre système agro-alimentaire local.**

Axe 20.1. Nous souhaitons mettre en place un Conseil de la politique alimentaire locale qui permettra de rassembler les citoyens, les producteurs et différents acteurs ainsi que les porteurs de projets locaux afin de discuter des défis et de proposer des solutions innovantes et transdisciplinaires en vue d'améliorer les systèmes agroalimentaires à l'échelle de notre commune.

Axe 20.2. Nous souhaitons, dans la déclaration de politique communale, nous engager à élaborer des stratégies pour une transition agroécologique et une alimentation solidaire à l'échelle de Lens. Celles-ci doivent comprendre des objectifs et des indicateurs précis permettant aux citoyens de faire un suivi et un contrôle des engagements (via les Forums citoyens par exemple).

Axe 20.3. Nous avons la volonté de renforcer ces engagements en souscrivant à des engagements internationaux, tels le Pacte de politique alimentaire de Milan qui est un pacte qui regroupe actuellement plus de 160 localités qui se sont engagées à prendre des mesures vers des systèmes alimentaires résilients et une alimentation durable.

### **Protégeons nos terres agricoles et les ressources naturelles et facilitons leur accès pour des projets agroécologiques.**

Les terres agricoles et les autres ressources naturelles (eau, semences, forêts, ...) constituent la base d'un système agricole résilient et durable. Mais les ressources foncières en Belgique et à Lens sont menacées par l'urbanisation et l'artificialisation des terres (pour le logement, les projets d'infrastructures, les zones d'activité économique, les loisirs, etc.) .

Les terres agricoles sont également l'objet de spéculation et de marchandisation. Les terres agricoles belges sont les deuxièmes plus chères d'Europe et deviennent par conséquent inaccessibles pour les petits producteurs, en particulier les jeunes et les néo-paysans.

Les terres sont également menacées par la pollution et l'érosion dues à des pratiques agricoles non durables. Les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer pour protéger les terres agricoles et favoriser un accès pour des projets agroécologiques.

Axe 20.4. Nous souhaitons adopter des politiques locales d'aménagement du territoire (notamment à travers les schémas de structure communaux - Voir axe X.XX) visant à préserver nos terres agricoles.

Axe 20.5. Nous plaçons pour interdire la vente de terres publiques (appartenant au CPAS ou à la Commune) afin de mettre celles-ci à disposition de projets concrets pour le territoire. Ces terres devraient notamment être utilisées pour développer des espaces-tests , offrant la possibilité à des nouveaux paysans de tester une activité

agricole, ou pour développer des projets collectifs citoyens (potagers ou vergers communautaires, projets pédagogiques autour de l'alimentation, etc.).

### Soutenir l'installation de nouveaux producteurs et soutenir leur transition agroécologique.

Depuis 1980 la Belgique a perdu 67 % de ses agriculteurs. Et la majorité de ceux-ci sont âgés de plus de 55 ans et partiront à la retraite dans les prochaines années, sans que la relève ne soit assurée. Outre les difficultés d'accès à la terre, les paysans sont étranglés par la libéralisation des marchés internationaux et les règles dictées par l'agro-industrie et la grande distribution, qui poussent vers une agriculture non durable et déshumanisée.

De plus en plus de producteurs souhaitent sortir de ce cercle vicieux et développer des activités agroécologiques, guidés par les principes de résilience et de respect des écosystèmes. Ces initiatives restent toutefois confrontées à de nombreux obstacles et à un manque de soutien public. Notre commune a un rôle important à jouer pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur notre commune et la transition agroécologique en développant des soutiens adaptés aux filières et aux enjeux de Lens.

Axe 20.6. Nous souhaitons, chez Ecolo+, que notre territoire soit le plus résilient possible en terme alimentaire. Pour ce faire, il faut sauvegarder nos terres agricoles et encourager le développement d'une « ceinture alimentaire lensoise ». La commune se doit d'être le catalyseur de cet objectif en soutenant les initiatives paysannes et citoyenne visant le développement de filières locales et vivrières ! (nourrir Lens par Lens).

Axe 20.7. Notre mouvement veut créer, soutenir et renforcer des coopératives de producteurs locaux permettant une mutualisation des moyens et des savoirs/compétences entre agriculteurs/transformatateurs, par exemple en : favorisant l'accès à des locaux gratuits, et en accompagnant les coopératives grâce à l'accès à des ressources logistiques, humaines, de gestion et/ou financière.

### Manger bien, oui ! Mais à bon prix ! Garantissons le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tous en renforçant les mécanismes de solidarité.

A Lens, plus d'une personne sur cinq est en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Il s'agit d'une violation flagrante de leur droit à une alimentation adéquate et de leurs autres droits fondamentaux, qui est le résultat de politiques économiques et sociales injustes.

De plus, l'aide alimentaire fournie aux personnes en situation de précarité reste largement basée sur une vision caritative et est constituée de produits industriels de mauvaise qualité. Nous voulons que notre commune et le CPAS garantissent le droit de chacun à se nourrir dignement et soutiennent des mécanismes de solidarité vertueux entre le monde paysan et les personnes en situation de précarité.

Axe 20.8. Nous créerons une épicerie sociale (voir Chapitre 16 axe 16.20) et nous souhaitons, en parallèle, créer et/ou soutenir les services d'aide alimentaire afin de favoriser au maximum leur approvisionnement en produits sains auprès des circuits courts.

Axe 20.9. Il faut favoriser les collaborations et les partenariats entre tous les acteurs de Lens afin de renforcer et développer des mécanismes de solidarité innovants dans une démarche de transition agroécologique. Ces initiatives doivent veiller, par des méthodologies adaptées (participation, co-construction, approche sociale globale, etc.) à ce qu'ils répondent effectivement aux besoins des publics auxquels elles s'adressent.

Ces initiatives pourraient par exemple : soutenir des groupes d'achat commun et solidaire pour les personnes en situation de précarité ; offrir des « chèques d'alimentation paysanne », en complément des allocations sociales, permettant de s'approvisionner directement dans les circuits courts locaux ; organiser une gestion solidaire des excédents agricoles et des invendus ; etc.

**FAIRE DE LENS UN TERRITOIRE EN PROJET POUR UNE  
COMMUNE +SOCIALE +HUMAINE +DURABLE**